

12.032

**Message
concernant l'octroi d'aides financières pour des
installations sportives d'importance nationale (CISIN 4)**

du 22 février 2012

Messieurs les Présidents,
Mesdames, Messieurs,

Par le présent message, nous vous soumettons, en vous proposant de l'adopter, un projet d'arrêté fédéral concernant l'octroi d'aides financières pour des installations sportives d'importance nationale.

Par la même occasion, nous vous proposons de classer l'intervention parlementaire suivante:

2010 M 09.3466 CISIN IV (N 24.9.09, Commission de la science, de
l'éducation et de la culture du CN; E 9.12.09; N 17.3.10)

Nous vous prions d'agréer, Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

22 février 2012

Au nom du Conseil fédéral suisse:

La présidente de la Confédération, Eveline Widmer-Schlumpf
La chancelière de la Confédération, Corina Casanova

Condensé

Le Conseil fédéral propose à l'Assemblée fédérale d'accorder un crédit d'ensemble de 50 millions de francs issus de fonds généraux de la Confédération à titre d'aides financières pour des installations sportives d'importance nationale (CISIN 4). Ce crédit regroupe onze crédits d'engagement. Les engagements correspondants doivent pouvoir être contractés jusqu'à la fin de 2017.

Contexte

Le 9 décembre 2009, puis le 17 mars 2010, le Conseil national et le Conseil des Etats ont chacun à leur tour transmis la motion CISIN 4 (09.3466) de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du CN, qui demandait que le Conseil fédéral soit «chargé d'élaborer un concept pour CISIN 4 d'ici fin de 2011».

Selon la nouvelle loi du 17 juin 2011 sur l'encouragement du sport, dont l'entrée en vigueur est prévue dans le courant de l'année 2012, la politique d'encouragement du sport de la Confédération a notamment pour but de créer un environnement favorable au sport d'élite et à la relève dans le sport de compétition. Dans cette perspective, la Confédération est chargée d'élaborer et de mettre à jour un plan national des installations sportives (CISIN) afin de planifier et de coordonner les installations sportives d'importance nationale, pour la construction desquelles elle peut allouer des aides financières.

Pour l'heure, l'Assemblée fédérale a accordé trois crédits d'engagement d'un total de 94 millions de francs en 1998, 2000 et 2007 à titre d'aides financières pour ces installations. Les programmes CISIN 1 et 2 sont parvenus à leur terme après avoir cofinancé 30 projets représentant un volume d'investissement d'environ 700 millions de francs (pour les seules infrastructures sportives, sans les exploitations commerciales annexes). Le programme CISIN 3 est en cours. Fin 2011, il avait d'ores et déjà soutenu dix projets représentant un volume d'investissement d'environ 150 millions de francs. Des contrats de subsides ont par ailleurs été conclus pour douze autres projets représentant un volume d'investissement de quelque 150 millions de francs supplémentaires.

La CISIN est ainsi devenue un outil fédéral d'encouragement du sport à la fois efficace et respecté. Le recensement et l'analyse des besoins d'infrastructures montrent toutefois que d'importants manques quantitatifs et qualitatifs restent à combler en dépit des progrès réalisés au cours des années écoulées.

Teneur du projet

Il est proposé à l'Assemblée fédérale d'accorder un crédit d'ensemble d'un montant de 50 millions de francs sur les fonds généraux de la Confédération à titre d'aides financières pour des installations sportives d'importance nationale (CISIN 4). Ce crédit regroupe onze crédits d'engagement qui doivent pouvoir être contractés jusqu'au 31 décembre 2017. Le projet respecte les dispositions relatives au frein à l'endettement.

En matière de politique du sport, l'objectif de la CISIN 4 consiste à mettre à disposition les installations d'entraînement nécessaires et au moins un site de compétition national pour les disciplines olympiques et paralympiques ainsi que pour les disciplines classées 1 et 2 par Swiss Olympic. Les aides financières accordées dans le cadre de la CISIN doivent également contribuer à mettre à disposition des installations modernes pour accueillir les grandes manifestations sportives internationales de Swiss Top Sport, des événements phares comme les championnats d'Europe ou du monde et éventuellement les Jeux olympiques d'hiver.

Les subventions, qui représentent généralement de 5 à 25 % et au maximum 45 % des investissements considérés, sont destinées à cofinancer les projets suivants: construction ou agrandissement d'une salle de sport d'une capacité de 4000 à 7000 places, remplacement du stade d'athlétisme de la Pontaise à Lausanne, construction d'un centre national de hockey sur glace, construction d'un centre national de football, agrandissement du centre national de tennis à Bienne, construction d'un vélodrome couvert, construction ou agrandissement de centres de natation, rénovation complète du centre d'aviron Rotsee à Lucerne, optimisation ou construction d'installations de sports de neige, agrandissement de la piste olympique de bob à St-Moritz-Celerina et réalisation de diverses autres installations sportives d'importance nationale. Le versement des aides financières est systématiquement subordonné au respect des critères de la CISIN. En ce qui concerne le financement d'installations de sports d'hiver dans le canton des Grisons, une attention particulière est accordée à la compatibilité des objets cofinancés avec le programme relatif aux infrastructures nécessaires pour l'éventuelle organisation de Jeux olympiques d'hiver en Suisse.

En raison des impulsions qu'elles suscitent ou de l'effet de levier qu'elles exercent, les subventions de la CISIN sont déterminantes pour la réalisation des projets susmentionnés, qui se montent à près d'un demi-milliard de francs. Elles permettent en outre à la Confédération de veiller à la qualité des projets et d'octroyer des conditions d'utilisation avantageuses aux fédérations nationales. Les investissements effectués contribuent enfin à assurer des emplois et des revenus dans les régions concernées.

Table des matières

Condensé	1806
1 Contexte	1810
1.1 Mandat	1810
1.2 But	1810
1.3 Démarche	1811
1.4 Jeux olympiques d'hiver	1811
2 Conditions-cadre	1812
2.1 Historique	1812
2.1.1 Conception des installations sportives d'importance nationale de 1996 (CISIN)	1812
2.1.2 Les différents programmes: CISIN 1, 2 et 3	1813
2.1.3 Aboutissements de la CISIN	1814
2.2 Bases formelles et matérielles	1814
2.2.1 Le mandat légal d'encouragement	1814
2.2.2 Les piliers de la CISIN 4 en matière de politique du sport	1815
2.2.3 La mise en évidence des besoins	1816
3 Importance et perspectives	1817
3.1 Synergies entre sport de compétition et sport de loisirs	1817
3.2 Perspectives	1818
3.2.1 Utilité du sport et rôle subsidiaire de la Confédération	1818
3.2.2 Rôle de levier de la CISIN	1818
4 Teneur de l'arrêté financier	1819
4.1 Proposition du Conseil fédéral	1819
4.2 Critères de sélection des projets selon la CISIN	1819
4.2.1 Critères applicables à une installation sportive d'importance nationale selon la CISIN	1820
4.2.2 Critères d'octroi des subventions au titre de la CISIN	1821
4.3 Projets et montants des subventions	1822
4.3.1 Salle de sport de 4000 à 7000 places: subvention d'au maximum 3 millions de francs au titre de la CISIN	1822
4.3.2 Nouveau stade d'athlétisme à Lausanne: subvention d'au maximum 4 millions de francs au titre de la CISIN	1823
4.3.3 Centre national de hockey sur glace: subvention d'au maximum 5 millions de francs au titre de la CISIN	1824
4.3.4 Centre national de football: subvention d'au maximum 6 millions de francs au titre de la CISIN	1825
4.3.5 Centre national de tennis à Bienne: subvention d'au maximum 1,5 million de francs au titre de la CISIN	1827
4.3.6 Vélodrome couvert: subvention d'au maximum 2 millions de francs au titre de la CISIN	1829
4.3.7 Centres de natation: subvention d'au maximum 6 millions de francs au titre de la CISIN	1830

4.3.8 Centre d'aviron Rotsee à Lucerne: subvention d'au maximum 1,5 million de francs au titre de la CISIN	1832
4.3.9 Installations de sports de neige: subvention d'au maximum 13 millions de francs au titre de la CISIN	1834
4.3.10 Piste olympique de bob à Saint-Moritz-Celerina: subvention d'au maximum 1 million de francs au titre de la CISIN	1838
4.3.11 Autres installations sportives d'importance nationale: subvention d'au maximum 7 millions de francs au titre de la CISIN	1839
4.4 Mise en œuvre	1839
5 Conséquences	1840
5.1 Conséquences pour la Confédération	1840
5.2 Conséquences pour les cantons et les communes	1840
5.3 Conséquences économiques	1840
5.4 Autres conséquences	1841
6 Liens avec le programme de la législature	1841
7 Aspects juridiques	1841
7.1 Constitutionnalité et conformité aux lois	1841
7.2 Compatibilité avec les obligations internationales de la Suisse	1842
7.3 Forme de l'acte à adopter	1842
7.4 Frein aux dépenses	1842
7.5 Conformité à la loi sur les subventions	1842
7.5.1 Rôle des subventions dans la réalisation des objectifs	1842
7.5.2 Gestion financière et matérielle	1843
7.5.3 Procédure	1843
7.5.4 Limitation dans le temps de la subvention	1843
Annexes:	
1 Aperçu des projets CISIN 1 à 3	1844
2 Aperçu des projets CISIN 4	1853
Arrêté fédéral concernant l'octroi d'aides financières pour des installations sportives d'importance nationale (CISIN 4) (Projet)	1855

Message

1 Contexte

1.1 Mandat

Avec l'arrêté fédéral du 20 septembre 2007, l'Assemblée fédérale a approuvé un troisième programme d'aide financière pour des installations sportives d'importance nationale (CISIN 3), s'inscrivant dans le prolongement des deux premiers trains de mesures de soutien votés en 1998 et en 2000. Or, à peine la CISIN 3 entérinée, la nécessité de préparer un quatrième programme de ce type a fait débat au Conseil national (07.3604 Motion Abate, CISIN 4, 2 octobre 2007).

Après discussion approfondie de cette question au sein des deux chambres, le Conseil national et le Conseil des Etats ont transmis chacun à leur tour, les 9 décembre 2009 et 17 mars 2010, une motion de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du CN (09.3466), demandant que le Conseil fédéral soit «chargé d'élaborer un concept pour CISIN 4 d'ici fin de 2011».

Le Conseil fédéral a alors proposé de rejeter la motion en raison des déficits budgétaires structurels prévus dans le plan financier 2011 à 2013.

1.2 But

Dans son art. 1, la loi du 17 juin 2011 sur l'encouragement du sport (LESp) (FF 2011 4543; entrée en vigueur prévue dans le courant de l'année 2012) indique que la politique fédérale d'encouragement du sport vise à:

- augmenter l'activité physique et sportive à tout âge;
- valoriser la place du sport et de l'activité physique dans l'éducation et la formation;
- créer un environnement favorable au sport d'élite et à la relève dans le sport de compétition;
- encourager les comportements qui inscrivent les valeurs positives du sport dans la société et qui luttent contre ses dérives;
- prévenir les accidents liés au sport et à l'activité physique.

Compte tenu de ces objectifs, la Confédération est chargée d'établir un plan national des installations sportives (CISIN) afin de planifier et de coordonner les installations sportives d'importance nationale, pour la construction desquelles elle peut allouer des aides financières (art. 5 LESp).

La CISIN constitue un instrument important en matière d'encouragement du sport. Elle se fonde en particulier sur les objectifs suivants:

- coordonner les infrastructures sportives d'importance nationale;
- améliorer les conditions en termes d'infrastructures pour les fédérations sportives nationales;

- augmenter la compétitivité de la Suisse dans le domaine du sport et de l'organisation de manifestations sportives d'envergure internationale;
- harmoniser la politique des infrastructures sportives d'importance nationale avec les autres politiques fédérales (plans sectoriels, inventaires).

Les principales carences du parc d'installations sportives d'importance nationale doivent être palliées par le versement d'aides financières de la Confédération portant sur des projets choisis. Ces subventions représentent généralement de 5 à 25 % et au maximum 45 % des frais d'investissement. La préparation de la CISIN et des mesures d'application connexes est une tâche qui incombe à l'Office fédéral du sport (OFSP), lequel travaille ici en collaboration avec d'autres services fédéraux, avec l'association faîtière des fédérations sportives suisses (Swiss Olympic), avec les fédérations sportives nationales, avec les cantons et les communes ainsi qu'avec les promoteurs locaux des projets relevant de la CISIN.

1.3 Démarche

Dans le cadre des travaux préparatoires de la CISIN 4, l'OFSP a organisé une audition le 23 juin 2010, à laquelle ont participé 120 représentants de Swiss Olympic, des fédérations sportives nationales, des organisateurs de manifestations sportives internationales, des services cantonaux et communaux des sports ainsi que des promoteurs d'installations d'ores et déjà financées par la CISIN.

Via une circulaire de l'OFSP datée du 23 février 2011, les fédérations sportives nationales ont ensuite été invitées à présenter leurs propres concepts du sport de compétition et des installations sportives, mais aussi à communiquer leurs besoins en matière d'installations d'entraînement et de compétition sur cette base. L'OFSP a alors évalué ces besoins en collaboration avec Swiss Olympic, en s'attachant notamment à voir dans quelle mesure les concepts des installations sportives présentés par les fédérations étaient adaptés à leurs concepts respectifs du sport de compétition et dans quelle mesure les besoins mis en avant étaient conformes à ces concepts.

Plusieurs projets et besoins d'infrastructures ont été étudiés dans le cadre de ce processus d'analyse et de contrôle approfondi, puis sélectionnés en vue d'une éventuelle réalisation. Ce sont eux qui font l'objet du présent programme d'aide financière.

1.4 Jeux olympiques d'hiver

Etant donné l'excellente position dont jouit la Suisse dans le domaine des sports d'hiver et du tourisme blanc, de plus en plus de voix s'élèvent depuis quelque temps en faveur d'une candidature à l'organisation de Jeux olympiques d'hiver. Cette candidature est perçue comme une chance de renforcer la position de la Suisse et de promouvoir activement son image de marque sur la scène internationale. Avec le championnat d'Europe de football 2008 (UEFA EURO 2008), notre pays a prouvé qu'il était capable d'organiser de grandes manifestations sportives internationales avec brio.

Le 11 août 2011, le Conseil exécutif de Swiss Olympic a par conséquent décidé de préparer une éventuelle candidature de la région de Davos et de St-Moritz à l'organisation des Jeux olympiques d'hiver 2022. L'aboutissement de ce projet dépend toutefois de son évaluation par les instances de décision compétentes au niveau de la Confédération, des cantons, des communes et de Swiss Olympic.

Le présent programme d'aide financière à l'amélioration des infrastructures sportives d'importance nationale a été préparé indépendamment de ce projet. Les aides financières que la CISIN 4 se propose d'apporter pour des installations sportives dans le canton des Grisons ne se conçoivent pas dans la perspective du dossier de candidature à établir pour l'organisation des Jeux olympiques d'hiver 2022. La CISIN veille néanmoins à ce que les projets financés s'intègrent dans le concept relatif aux infrastructures olympiques. Ainsi, il a été décidé de ne financer que des constructions susceptibles d'être agrandies dans l'éventualité de la tenue de Jeux olympiques d'hiver en Suisse, au détriment de chantiers qu'il faudrait interrompre ou repenser à grands frais en pareil cas.

Si la Suisse devait soumettre sa candidature à l'organisation des Jeux olympiques d'hiver 2022 et obtenir l'aval du Comité international olympique en 2015, l'octroi des aides financières de la Confédération pour la construction des installations sportives supplémentaires qui pourraient se révéler nécessaires devrait faire l'objet d'un arrêté fédéral distinct.

2 Conditions-cadre

2.1 Historique

2.1.1 Conception des installations sportives d'importance nationale de 1996 (CISIN)

Entre 1974 et 1983, la Confédération donne une première impulsion à la construction d'installations sportives choisies en octroyant une aide financière de 33 millions de francs. Dans les années suivantes, de graves vices de construction apparaissent sur de nombreuses installations sportives d'importance nationale comme des stades de football. Etant donné l'évolution internationale, un programme de rénovation complet des installations sportives s'impose rapidement au niveau national.

En 1996, le Conseil fédéral vote la Conception des installations sportives d'importance nationale (CISIN), entendant ainsi lancer une nouvelle ère dans la politique d'encouragement du sport au niveau fédéral. Conçue comme un outil de planification et de coordination, la CISIN a pour but de dresser un état des lieux et, surtout, de mettre en évidence les carences du parc d'installations sportives d'importance nationale. Elle vise également à favoriser la collaboration entre les différents partenaires impliqués dans la planification, la construction et l'exploitation de ces installations.

Régulièrement revue, la CISIN formule les principes qui sous-tendent la politique de la Confédération en matière d'installations sportives et définit les critères qui caractérisent l'importance nationale des installations sportives. L'inventaire des installations sportives d'importance nationale élaboré en parallèle répertorie les objets existants et ceux qui sont planifiés, tout comme les projets dont le besoin est avéré,

mais qui ne sont pas encore planifiés concrètement. Cet inventaire est mis à jour périodiquement, dans l'optique d'une planification continue.

Il existe ainsi une base de planification permettant de recenser de façon systématique les besoins d'infrastructures du sport suisse au niveau national. L'objectif de la politique d'encouragement du sport consiste à satisfaire ces besoins en fonction des priorités budgétaires de la Confédération, tout en préservant les ressources économiques et naturelles et en coordonnant les activités de construction avec les autres activités de la Confédération qui ont des effets sur l'organisation du territoire.

2.1.2 Les différents programmes: CISIN 1, 2 et 3

Sur la base de la CISIN, le Parlement a accordé trois crédits d'engagement respectivement de 60 millions (CISIN 1), de 20 millions (CISIN 2) et de 14 millions de francs (CISIN 3) en 1998, 2000 et 2007, soit un total de 94 millions de francs d'aides financières pour les installations sportives d'importance nationale (message du 22 avril 1998 [FF 1998 3265] et arrêté fédéral du 17 décembre 1998 [FF 1999 234], message du 26 janvier 2000 [FF 2000 1529] et arrêté fédéral du 3 octobre 2000 [FF 2000 4774], message du 28 février 2007 [FF 2007 1759] et arrêté fédéral du 20 septembre 2007 [FF 2007 7067]).

Les subventions accordées par la Confédération dans le cadre des CISIN 1 et 2 ont permis de soutenir trente projets, qui représentent un volume d'investissement total d'environ 700 millions de francs (pour les seules infrastructures sportives, sans les exploitations commerciales annexes) et dont vingt-neuf ont débouché sur des infrastructures en exploitation aujourd'hui. Dix projets représentant un volume d'investissement d'environ 150 millions de francs ont d'ores et déjà été soutenus dans le cadre de la CISIN 3, dont huit installations sportives en exploitation actuellement et deux en phase de construction. Des contrats de subsides ont été conclus pour douze autres projets incluant des centres de natation, l'ensemble de ces projets représentant un volume d'investissement de près de 150 millions de francs supplémentaires.

Le projet de centre national de natation planifié à Villars-sur-Glâne dans le cadre de la CISIN 3 n'a pas abouti. Depuis la fin des années 90, plusieurs projets de centre national de natation envisagés dans le cadre de la CISIN ont échoué. Aucun promoteur public ou privé ne semble disposé à assumer les frais d'investissement et d'exploitation élevés qui sont à prévoir au vu du cahier des charges et de l'utilisation intensive des infrastructures par la Fédération suisse de natation. Aussi cette dernière a-t-elle revu et réorienté sa stratégie d'encouragement et son concept d'infrastructures.

Les nageurs qui forment la relève au niveau national s'entraînent dans des centres régionaux, où se déroulent par conséquent aussi des compétitions nationales. Cette stratégie de décentralisation permet d'éviter que les activités de la fédération nationale n'accaparent outre mesure les différentes piscines, qui restent ainsi à la disposition des instances locales et régionales de la discipline dans une mesure suffisante.

Pour les cadres Espoirs qui s'entraînent à titre professionnel, le CST de Tenero s'est avéré bien fonctionner comme centre national de performance. Etant donné cette évolution, les CISIN 3 et 4 prévoient de soutenir des centres de natation dans les différentes régions qui composent la fédération. Des projets à Winterthour, Kreuzlingen et Lausanne occupent le devant de la scène. De nouvelles installations doivent

également venir compléter ce réseau national d'infrastructures dédiées à la natation dans d'autres régions.

2.1.3 Aboutissements de la CISIN

Ces quinze dernières années, les aides financières de la CISIN ont permis d'accomplir des progrès considérables dans le domaine des installations sportives d'importance nationale, où elles ont fait l'effet d'un véritable coup de pouce (cf. annexe 1, vue d'ensemble du projet). Ainsi, de nombreuses disciplines disposent aujourd'hui d'installations sportives fonctionnelles, qui répondent à la fois à leurs exigences spécifiques et aux normes qui régissent l'accueil du public lors des compétitions.

Ces installations sont utilisées au niveau national, pour des entraînements et des compétitions dans le cadre du sport d'élite et de la relève dans le sport de compétition, mais aussi, selon les possibilités, pour des formations destinées aux moniteurs, aux entraîneurs et aux dirigeants. Elles sont généralement aussi mises à disposition au niveau régional en parallèle, pour le sport des jeunes et le sport de loisirs. Les mesures de la CISIN destinées à améliorer les infrastructures ont renforcé la position de la Suisse sur la scène sportive et événementielle internationale.

Le fait que l'organisation des championnats du monde de ski alpin 2003, des championnats du monde de hockey sur glace 2009 et des championnats d'Europe d'athlétisme 2014 a été confiée à la Suisse tient notamment aux améliorations des infrastructures réalisées dans le cadre de la CISIN. Les aides financières de la CISIN ont également bénéficié à la construction des nouveaux stades de football de Bâle, de Berne et de Genève, qui ont accueilli des matches de l'UEFA EURO 2008.

Ces quinze dernières années, la CISIN est devenue un outil important et efficace pour la coordination de la politique d'encouragement du sport de la Confédération. Les expériences positives qui ont été réalisées suggèrent toutefois d'accorder une attention particulière à certains points dans le cadre de la mise en œuvre de la CISIN 4.

Par exemple, les fédérations sportives nationales doivent être davantage intégrées dans le processus relatif à la CISIN. Il faut en particulier imposer au cas par cas les obligations qui leur incombent en vertu du contrat d'utilisation CISIN. Enfin, une attention particulière doit être accordée à la solidité du financement non seulement des investissements, mais aussi de l'exploitation à long terme des installations.

2.2 Bases formelles et matérielles

2.2.1 Le mandat légal d'encouragement

La nouvelle loi de 2011 sur l'encouragement du sport élargit considérablement le mandat d'encouragement du sport qui incombe à la Confédération, dont elle renforce également le caractère obligatoire par rapport à la législation qu'elle s'apprête à remplacer. Dans le contexte abordé ici, il s'agit d'une évolution importante à trois égards.

Premièrement, la Confédération est expressément chargée d'élaborer un plan national des installations sportives (art. 5 LESP). Le législateur fédéral a toutefois renoncé à formuler ici des directives d'encouragement spécifiques à chaque discipline. L'éventualité et l'étendue des aides financières versées par la Confédération pour les différentes installations sportives dépendront des décisions prises par l'Assemblée fédérale concernant le budget et le plan financier. Le législateur fédéral n'a pas non plus fixé de priorités concernant l'encouragement des différentes disciplines: cette tâche relèvera de la pratique en matière d'exécution. De même, les critères selon lesquels une installation sportive revêt une «importance nationale» et les taux de subvention de la Confédération applicables aux différentes installations restent à définir par voie d'ordonnance.

Deuxièmement, l'encouragement du sport de compétition par la Confédération est formulé comme un mandat à caractère obligatoire, alors qu'il demeurerait de nature facultative jusqu'ici. Il incombe ainsi à la Confédération d'encourager durablement le sport d'élite et la relève dans le sport de compétition (art. 16 LESP). Dans ce dernier domaine, cela signifie que les mesures d'encouragement de la CISIN doivent aussi porter sur des centres de performance régionaux qui assument des tâches de portée nationale en vertu du concept du sport de compétition d'une fédération.

Troisièmement, la loi décrit plus précisément le spectre des tâches et les possibilités d'action de la Confédération en ce qui concerne la préparation et l'organisation de manifestations sportives internationales, qui se déroulent généralement dans des infrastructures cofinancées par la CISIN. Les compétences dont jouit la Confédération pour encourager l'organisation de manifestations sportives internationales en vertu de cette nouvelle base légale revêtent une importance considérable sur le plan pratique, d'autant plus que l'accueil de ces événements fait depuis quelques années l'objet d'une concurrence de plus en plus acharnée entre les différents pays.

2.2.2 Les piliers de la CISIN 4 en matière de politique du sport

Le présent message se fonde également sur les objectifs généraux de la CISIN en matière de politique et d'encouragement du sport, parmi lesquels figurent l'amélioration des conditions générales en termes d'infrastructures pour les fédérations sportives nationales, le renforcement de la compétitivité internationale de la Suisse et la gestion durable des ressources.

De nouveaux piliers de la politique du sport ont été définis dans le cadre des travaux préparatoires et de la collaboration avec les partenaires publics et privés intéressés en vue de la CISIN 4:

Disciplines sportives

Mise à disposition d'installations d'entraînement modernes et d'au moins un site de compétition national pour:

- les disciplines olympiques et paralympiques,
- les disciplines classées 1 et 2 par Swiss Olympic: l'athlétisme, l'aviron, le beach-volley, le bob, la course d'orientation, le curling, le cyclisme (piste, VTT, route), l'escalade sportive, l'escrime, le football Hommes, la gymnastique artistique, le handball Hommes, le hockey sur glace Hommes, le

judo, la natation, le ski (alpin, biathlon, freestyle, ski de fond, saut à skis), le snowboard, les sports équestres (saut), le tennis, le tir (disciplines olympiques), le triathlon, le unihockey, la voile (toutes sont des disciplines olympiques à l'exception de la course d'orientation, de l'escalade sportive et du unihockey).

Grandes manifestations sportives internationales

Mise à disposition d'installations de compétition modernes pour:

- les manifestations récurrentes des membres de Swiss Top Sport et les manifestations comparables,
- des manifestations à caractère unique comme les championnats d'Europe et du monde ou les Jeux olympiques d'hiver.

Ces installations doivent pouvoir continuer d'être utilisées sur le long terme après la manifestation concernée.

En parallèle, de nouveaux moyens d'encouragement entrent en vigueur dans les domaines de l'encouragement général du sport et de l'activité physique (art. 3 et 4 LESp), de la formation et de la recherche (art. 12 à 15 LESp), du sport de compétition (art. 16 et 17 LESp) ainsi que de l'éthique et de la sécurité (art. 18 à 25 LESp).

2.2.3 La mise en évidence des besoins

L'arrêté fédéral du 20 septembre 2007 (FF 2007 7067) stipule qu'il est possible de contracter des engagements dans le cadre de la CISIN 3 jusqu'au 31 décembre 2011. Le présent message vise à assurer la relève du programme qui touche à sa fin.

Dans le cadre des travaux préparatifs de la CISIN 4, l'OFSPo a recensé les besoins d'infrastructures d'une quarantaine de fédérations sportives nationales sur la base d'un catalogue de critères détaillés (cf. ch. 4.2), élaboré en concertation avec ses principaux partenaires (fédérations sportives nationales, organisateurs de manifestations sportives internationales, services des sports des cantons, des grandes villes et de communes choisies, offices fédéraux et promoteurs d'installations sportives importantes).

Cette fois-ci, le recensement des besoins a été exclusivement confié aux fédérations sportives nationales. Ce changement de méthode vise à garantir que les besoins mis en avant se fondent sur les concepts du sport de compétition à long terme des fédérations, puis concordent avec les concepts des installations sportives qui en découlent. Pour que les aides financières de la Confédération soient utilisées à bon escient, les fonds de la CISIN ne soutiendront désormais plus que les projets remplissant les conditions suivantes:

- Le projet se fonde sur le concept du sport de compétition et des installations sportives élaboré par la fédération sportive nationale concernée et validé par Swiss Olympic.

ou

- Le projet s'intègre dans une grande manifestation sportive internationale et bénéficie du soutien de la fédération sportive nationale compétente sur la base d'une analyse des besoins.

Les analyses détaillées des besoins laissent apparaître deux constatations. D'abord, malgré le surcroît d'efforts fourni ces quinze dernières années, il subsiste des carences considérables concernant le nombre et la disponibilité des installations sportives d'importance nationale. Ensuite, il convient de fournir des efforts supplémentaires substantiels si la Suisse entend faire concurrence aux autres pays pour l'accueil de grandes manifestations sportives internationales. Ces constatations valent pour les infrastructures de compétition nécessaires à la pratique des disciplines relevant aussi bien des sports d'hiver que des sports d'été.

Concrètement, il s'agit dans un premier temps d'adapter des installations existantes aux exigences actuelles, soit en les rénovant et en les agrandissant, soit en les remplaçant entièrement. Ensuite, diverses fédérations sportives nationales ont des besoins avérés de nouvelles installations sportives, à la fois du point de vue de leur discipline et de la politique du sport. Soutenir les grandes fédérations sportives nationales dans la création de centres d'entraînement et de formation nationaux est une priorité. A la différence d'autres pays, la Suisse n'a pas suivi et appliqué cette stratégie d'encouragement de manière systématique par le passé.

3 Importance et perspectives

3.1 Synergies entre sport de compétition et sport de loisirs

Les projets prévus dans le cadre de la CISIN 4 sont essentiellement axés sur les besoins du sport de compétition. Le volume d'investissement est estimé à près de 500 millions de francs. Cet investissement, échelonné dans le temps et modulé selon les régions, améliorera considérablement les possibilités d'entraînement et de compétition des sportifs de haut niveau. La CISIN 4 est donc un élément clé du maintien et de l'accroissement de la compétitivité du sport suisse à l'échelle internationale.

Pour autant qu'elles s'y prêtent, les installations sportives construites avec des subventions de la CISIN sont généralement mises à la disposition des clubs de sport régionaux et locaux et, partant, du grand public. En subventionnant des infrastructures, la Confédération non seulement améliore le cadre général du sport de compétition mais aussi permet aux enfants, aux jeunes et au grand public de faire du sport dans de meilleures conditions. En effet, pour le sport de loisirs, l'offre de salles multisports est lacunaire, et des insuffisances structurelles parfois considérables sont constatées dans toutes les régions.

La CISIN n'est donc pas uniquement un programme d'encouragement du sport de compétition; elle favorise aussi durablement la pratique du sport de loisirs. Elle encourage en effet le travail bénévole – qui jouit d'une longue tradition en Suisse et constitue un pilier du vivre ensemble – tout en améliorant les conditions d'une activité sportive régulière plus soutenue. Elle joue donc un rôle crucial dans la réalisation des buts de la loi sur l'encouragement du sport (art. 1 LESP).

3.2

Perspectives

3.2.1

Utilité du sport et rôle subsidiaire de la Confédération

L'utilité sociale et économique de l'activité physique et du sport est politiquement reconnue et scientifiquement prouvée. Le sport dans toute sa diversité, tant au haut niveau que dans sa dimension populaire, est porteur de joie de vivre et de qualité de vie. Il contribue dans une large mesure à la santé, au développement global de l'individu, notamment de ses capacités cognitives, à la socialisation et à l'intégration.

Les effets positifs d'une activité physique et sportive régulière sur la santé sont largement prouvés. Dans les pays industrialisés, le manque d'activité physique a actuellement des effets aussi nocifs pour la santé qu'une alimentation déséquilibrée ou que le tabagisme. Plus d'un tiers de la population adulte est aujourd'hui en surpoids, de même qu'un enfant sur cinq entre six et douze ans. Ces développements entraînent une augmentation des coûts de la santé et un alourdissement des charges qui pèsent sur les assurances sociales et, partant, sur la société.

La capacité de performance et la volonté de se dépasser sont des qualités prisées, non seulement dans le sport de compétition mais aussi au quotidien. En Suisse, quelque deux millions d'adhérents sont répartis entre 22 500 clubs de sport. Environ 350 000 personnes travaillent bénévolement dans le sport associatif. Le potentiel du sport en termes de développement social est de plus en plus reconnu et exploité. Le sport constitue un pan important de la vie sociale, qui favorise les processus d'intégration.

La mise en place de structures et d'offres sportives incombe, encore et toujours, principalement aux fédérations et aux clubs de sport, tandis que la Confédération, les cantons et les communes interviennent lorsque l'initiative privée se révèle insuffisante ou que l'engagement de l'Etat paraît nettement plus efficace (principe de subsidiarité).

Tel est aussi le principe de fonctionnement de la CISIN. Dans le cadre de cette dernière, la Confédération n'est pas l'acteur principal de la construction d'installations sportives d'importance nationale: elle intervient comme promoteur de projets privés, cantonaux ou communaux. Communes, cantons et investisseurs privés assurent une offre adaptée aux besoins dans leur domaine de compétence. La Confédération apporte son soutien à titre subsidiaire pour les installations sportives d'importance nationale qui dépassent le cadre des besoins locaux et régionaux.

3.2.2

Rôle de levier de la CISIN

Une stratégie durable d'encouragement du sport passe impérativement par la rénovation et l'agrandissement systématiques du parc d'installations sportives en fonction des besoins. S'inspirant de la CISIN, de nombreux cantons et communes se sont dotés, au cours des dernières années, de leur propre conception des installations sportives. La Confédération, les cantons et les communes coordonnent leur action pour mettre en place les installations sportives et les espaces propices au mouvement qui sont requis. Les responsables régionaux et locaux n'ont généralement pas les

moyens de financer seuls des installations sportives d'importance nationale. Cela vaut également pour les installations prévues dans la CISIN 4.

Du point de vue de la Confédération, le rapport entre dépenses et recettes est optimal. La réalisation d'un projet dans le cadre de la CISIN donne non seulement des impulsions de politique sportive, mais aussi des impulsions économiques. Le crédit d'ensemble de 50 millions de francs sollicité dans le cadre de la CISIN 4 permettra de lever près de 500 millions de francs pour financer la construction des installations sportives.

La CISIN constitue, pour la Confédération, un instrument de planification et de coordination permettant d'assurer une qualité élevée des projets, tant du point de vue technique que du point de vue de la politique sportive. Sans la CISIN, la Confédération risquerait de ne pas pouvoir coordonner les améliorations requises dans le domaine des installations sportives d'importance nationale, de les réaliser tardivement, voire de ne pas pouvoir les réaliser.

4 Teneur de l'arrêté financier

4.1 Proposition du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral propose à l'Assemblée fédérale d'accorder un crédit d'ensemble de 50 millions de francs sur les fonds généraux de la Confédération pour soutenir financièrement la construction ou l'agrandissement d'un certain nombre d'installations sportives d'importance nationale. Ce crédit regroupe onze crédits d'engagement qui doivent pouvoir être contractés jusqu'au 31 décembre 2017.

L'horizon de planification de six ans – contre quatre auparavant – est judicieux, car l'expérience montre que les grands projets sont souvent plus longs à planifier que prévu, notamment lorsque leur mise en œuvre doit être avalisée par une votation populaire. Cet allongement de l'horizon de planification réduit par ailleurs le besoin financier annuel à 8,3 millions de francs en moyenne.

4.2 Critères de sélection des projets selon la CISIN

Pour bénéficier d'une subvention, les projets doivent remplir à la fois les dix critères applicables à une installation sportive d'importance nationale et les cinq critères d'octroi des subventions. Ces critères ont été définis dans la Conception des installations sportives d'importance nationale (www.ofspo.ch > Thèmes > Politique > CISIN), approuvée le 23 octobre 1996 par le Conseil fédéral (FF 1997 II 1471). Ils seront intégrés dans les futures ordonnances d'exécution du Conseil fédéral concernant la nouvelle LESP.

4.2.1 Critères applicables à une installation sportive d'importance nationale selon la CISIN

Les installations sportives d'importance nationale sont répertoriées dans l'inventaire de la CISIN, qui est périodiquement mis à jour par l'OFSPO et publié sur Internet (www.ofspo.ch > Thèmes > Politique > CISIN). Elles doivent remplir les critères suivants:

1. Preuve du besoin

Le besoin qu'ont une ou plusieurs fédérations sportives nationales de l'installation concernée pour y organiser des activités sportives d'importance nationale est clairement établi et fondé. L'installation sportive est utilisée comme «installation sportive d'importance nationale» par une ou plusieurs fédérations sportives.

2. Alternatives

Les fédérations sportives concernées ne disposent d'aucune solution de remplacement pour organiser des activités sportives d'importance nationale.

3. Disponibilité

La disponibilité de l'installation satisfait aux objectifs des fédérations concernées.

4. Conformité

L'installation sportive est conforme aux règlements des fédérations sportives nationales et internationales concernées. Elle offre suffisamment de locaux annexes pour l'utilisation prévue, à une distance acceptable, y compris pour l'hébergement et la restauration.

5. Installations destinées à la compétition

Toute installation d'importance nationale destinée à la compétition remplit les exigences requises pour l'organisation de compétitions internationales, conformément aux prescriptions des fédérations sportives nationales et internationales en vigueur, y compris en ce qui concerne l'accueil des spectateurs.

6. Desserte par les transports publics

L'installation sportive est desservie par des transports publics performants.

7. Politique d'implantation

La politique d'implantation des installations sportives vise à promouvoir un aménagement local judicieux. Il est très important que le règlement d'utilisation et l'aménagement des espaces publics concourent à revaloriser les qualités urbanistiques des villes et des villages. Les espaces verts ou libres intégrés aux installations sportives permettent une distribution harmonieuse des différents quartiers et contribuent à l'équilibre écologique de la périphérie ou du centre des agglomérations. En principe, toutes les surfaces restent, du point de vue tant de leur aménagement que de leur entretien, aussi proches de la nature que possible pour autant que cela soit compatible avec l'utilisation sportive qui en est faite.

8. Standards techniques

Les nouvelles installations satisfont, tout autant que celles qui ont été rénovées, aux standards les plus récents, en matière aussi bien de technique de construction que d'utilisation de l'énergie et de l'eau. Les prescriptions et les

recommandations fédérales et cantonales, mais aussi celles des différentes associations professionnelles, sont respectées. Les procédés de construction qui se distinguent par leur qualité fonctionnelle et architecturale et par leur coût avantageux sont privilégiés.

9. Compatibilité avec la protection de la nature et des paysages

Les prescriptions légales en matière de protection de la nature et des paysages sont respectées. Les buts de la «Conception Paysage Suisse» sont pris en compte.

10. Installations adaptées au sport handicap

Les besoins spécifiques des personnes présentant un handicap sont pris en compte, conformément aux dispositions légales en vigueur.

4.2.2 Critères d'octroi des subventions au titre de la CISIN

Pour bénéficier d'une aide financière, un projet doit répondre aux critères suivants:

1. Preuve de conformité

L'installation sportive est répertoriée dans la CISIN et satisfait par conséquent aux critères applicables à une installation sportive d'importance nationale. Elle est si possible coordonnée avec le plan directeur cantonal.

2. Financement de l'exploitation

L'exploitation de l'installation, et en particulier son financement, y compris les travaux d'entretien réguliers et périodiques, est garantie à long terme (de 10 à 20 ans) par une institution publique, une entreprise privée ou une entreprise d'économie mixte.

3. Contrats d'utilisation de longue durée

L'utilisation de l'installation aux fins d'organiser des activités sportives d'importance nationale est assurée par des contrats passés entre le propriétaire et les fédérations sportives ou organisateurs de manifestations sportives concernés.

4. Preuve du financement

Le financement du projet de construction est assuré, les subventions fédérales pouvant déjà être prises en compte dans le projet de financement.

5. Montant de l'aide financière fédérale et détermination des priorités

L'aide financière de la Confédération est comprise entre 5 et 45 % des dépenses considérées. Les priorités et le montant de l'aide fédérale sont fixés selon les critères suivants:

- a. importance du projet pour le sport suisse;
- b. qualité, avancement et chance de réalisation du projet;
- c. utilisation prévue;
- d. volume d'investissement global en faveur du sport et autres effets de la décision;
- e. montant des crédits alloués.

4.3 Projets et montants des subventions

Les projets exposés ci-après, retenus pour bénéficier de subventions au titre de la CISIN, se trouvent à différents stades de planification (cf. tableau synoptique de l'annexe 2). Certains sont sur le point d'être réalisés tandis que, pour d'autres, la preuve du besoin n'a pas encore été apportée, et le lieu d'implantation et la forme du projet restent à définir. Sauf pour ce qui est de la preuve du besoin et des alternatives possibles, la conformité du projet aux critères de la CISIN ne pourra être évaluée que sur la base du projet concret.

Les subventions accordées représentent généralement de 5 à 25 % (au maximum 45 % dans des cas exceptionnels) des frais d'investissement donnant droit à subventions. L'expérience montre que ces taux ont l'effet de levier requis.

Les descriptions de projets ci-après sont fondées sur l'analyse des concepts du sport de compétition et des installations sportives et sur l'analyse des besoins annoncés par les fédérations nationales. Les projets principaux, essentiellement destinés aux grandes fédérations sportives, sont décrits de manière détaillée. Les projets de moindre envergure pouvant éventuellement bénéficier de subventions de la CISIN inférieures à 1 million de francs sont traités collectivement sous la rubrique «Autres installations sportives d'importance nationale».

4.3.1 Salle de sport de 4000 à 7000 places: subvention d'au maximum 3 millions de francs au titre de la CISIN

Situation actuelle

La St. Jakob-Halle à Bâle et le Hallenstadion à Zurich, d'une capacité de 10 000 places chacun, sont de taille à accueillir les grandes manifestations sportives, mais ils sont trop grands ou trop chers ou ne sont pas disponibles pour de nombreuses manifestations. On recense aussi plusieurs salles de sport ne dépassant pas les 3000 places, trop petites pour de nombreuses manifestations. Il n'existe pas de salles multisports de taille moyenne, entre 4000 et 7000 places. A défaut, on utilise des stades de glace et des halles d'exposition que l'on équipe temporairement des infrastructures requises. Ces solutions nécessitent généralement un gros travail d'organisation, sont très coûteuses et se révèlent insatisfaisantes du point de vue sportif. A cela s'ajoute un problème de disponibilité, les salles étant rarement libres lorsque les organisateurs en ont besoin.

Installations requises

Plusieurs fédérations sportives réclament depuis des années des salles de sport de 4000 à 7000 places réparties dans toute la Suisse. Ces salles sont nécessaires pour accueillir des matches internationaux et des tournois, des finales de coupe, des championnats d'Europe et des championnats du monde dans des disciplines telles que le handball, le uni-hockey, le volleyball et le basketball, mais aussi les matches à domicile de la Coupe Davis en tennis. D'autres fédérations sportives et organisateurs recherchent aussi parfois des salles de cette taille. L'objectif est de mettre à disposition des infrastructures adaptées aux grandes manifestations pour divers sports en salle (cf. ch. 2.2.2). Ces salles seront en outre disponibles pour les championnats

habituels et les entraînements des clubs des ligues supérieures, voire en partie pour le sport régional et le sport local.

Projet

En ce qui concerne l'aide financière, l'accent est mis en particulier sur le projet de Lausanne, qui se trouve à un stade de planification avancé. La Ville de Lausanne prévoit de se doter d'une grande salle de sport de 7000 places installée dans le complexe du nouveau stade d'athlétisme (cf. ch. 4.3.2). L'adjonction, à la demande de Swiss Athletics, d'une piste d'athlétisme circulaire de 200 m est à l'étude. Cet équipement ferait de cette salle la deuxième salle d'athlétisme de compétition de Suisse après le centre d'athlétisme de Saint-Gall. Ce projet représente un investissement estimé à quelque 40 millions de francs. La subvention totale prévue au titre de la CISIN 4 s'élève à 3 millions de francs. Elle est allouée au projet selon les critères de la CISIN lorsque celui-ci atteint un degré de concrétisation suffisant. Il est important de tenir compte des exigences des fédérations utilisatrices, notamment en ce qui concerne la hauteur de plafond, les caractéristiques du sol, l'éclairage, l'infrastructure médiatique ou encore les vestiaires. Comme pour tous les projets CISIN, un contrat d'utilisation devra être passé entre les fédérations intéressées et les promoteurs.

4.3.2 Nouveau stade d'athlétisme à Lausanne: subvention d'au maximum 4 millions de francs au titre de la CISIN

Situation actuelle

Le stade olympique de la Pontaise à Lausanne accueille chaque année le meeting international d'athlétisme «Athletissima». C'est un événement de Swiss Top Sport et il fait partie, comme la «Weltklasse Zürich», de la Diamond League, qui réunit les quatorze plus prestigieux meetings d'athlétisme. Swiss Athletics utilise le stade de la Pontaise comme centre national de performance et y organise régulièrement les championnats suisses d'athlétisme. Cependant, ce stade ne répond plus aux exigences actuelles. La population lausannoise a pris la décision de le remplacer par deux nouveaux stades distincts, l'un de football, l'autre d'athlétisme.

Projet

Le projet consiste en la construction d'un nouveau stade exclusivement dédié à l'athlétisme, d'une capacité d'environ 12 000 places au nord de la ville, à proximité de l'aérodrome de la Blécherette. Adossée au stade, la salle multisports susmentionnée servira aux échauffements lors des meetings d'athlétisme comme Athletissima et des championnats suisses d'athlétisme (cf. ch. 4.3.1). Le nouveau stade d'athlétisme permettra de continuer à accueillir Athletissima, tout en offrant à Swiss Athletics une infrastructure optimale pour son centre national de performance et pour organiser des manifestations d'une certaine envergure. Il s'inscrit dans le projet global de valorisation des grandes installations sportives baptisé «Métamorphose», à travers lequel la Ville de Lausanne met l'accent sur son statut de capitale olympique et d'organisatrice de nombreuses manifestations sportives internationales. Le coût du nouveau stade d'athlétisme est devisé à un montant oscillant entre 30 et 35 millions de francs. Une subvention de 4 millions de francs est prévue au titre de la CISIN. La

précédente subvention de 7 millions de francs, qui avait été allouée au titre de la CISIN 1 pour la rénovation du stade de la Pontaise, n'avait pas été utilisée, le projet ayant été abandonné en cours de route.

4.3.3 Centre national de hockey sur glace: subvention d'au maximum 5 millions de francs au titre de la CISIN

Concept du sport de compétition de la Ligue suisse de hockey sur glace et installations requises

La Ligue suisse de hockey sur glace, officiellement appelée Swiss Ice Hockey (SIH), est la fédération nationale de hockey sur glace. Elle promeut la discipline aussi bien chez les hommes que chez les femmes, de la relève jusqu'à l'élite, en collaboration avec les divisions Espoirs des clubs de hockey sur glace professionnels. Les talents suisses sont convoqués plusieurs fois par an dans les équipes nationales juniors de leur classe d'âge et préparés par les sélectionneurs de la SIH pour les matches et les tournois internationaux. Les meilleurs sont sélectionnés dans les équipes nationales A masculine et féminine. Les entraînements des différentes équipes nationales doivent être décentralisés dans diverses patinoires et centres sportifs de Suisse. Les matches et les tournois internationaux ont également lieu dans les stades qui s'y prêtent. Ce mode de fonctionnement décentralisé nécessite un grand travail d'organisation, peu propice aux synergies entre les différentes équipes et à la collaboration entre les entraîneurs.

Installations sportives actuelles

Les matches internationaux, les tournois, les camps d'entraînement, les rencontres des différentes équipes nationales de la SIH ainsi que les formations des entraîneurs et des arbitres se déroulent dans les différentes patinoires de Suisse. Les subventions accordées au titre des CISIN 1 à 3 ont permis de financer la construction des infrastructures suivantes: le centre national sportif à Huttwil (multisports, 2 millions de francs), la patinoire à Davos (1,5 million de francs), le Hallenstadion à Zurich (multisports, 3,5 millions de francs), la St. Jakob-Arena à Bâle (2 millions de francs), la patinoire d'entraînement à Fribourg (1 million de francs) et le stade de hockey sur glace à Berne (4 millions de francs). Des contrats d'utilisation de longue durée ont été passés entre la SIH et les promoteurs de ces installations.

De manière générale, les autres stades de hockey sur glace ne répondent pas aux critères des stades d'importance nationale selon la CISIN, mais se prêtent aux activités des clubs de hockey sur glace.

Installations nécessaires et projet

La centralisation des ressources de la SIH est une condition *sine qua non* pour éviter au hockey sur glace suisse de se laisser distancer sur la scène internationale. Dans cette optique, la SIH prévoit donc la création d'un centre national de hockey sur glace à Winterthur. Une grande partie des rencontres des équipes nationales élite et juniors ainsi que des formations d'entraîneurs, d'arbitres et d'officiels sont appelées à se dérouler dans ce centre à l'avenir. Celui-ci abritera par ailleurs le siège de la SIH. Sa pièce maîtresse sera l'«académie», créée en concertation avec les clubs des ligues supérieures: les meilleurs espoirs de ces clubs suivront pendant un an, au

terme de leur scolarité, un entraînement professionnel intensif qui permettra de déterminer s'ils sont aptes à faire une carrière professionnelle et les y préparera.

Ce centre sera intégré dans le futur Centre international pour le sport de compétition et le sport de loisirs (IZLB) de Winterthour. Celui-ci sera situé à proximité du complexe sportif Deutweg, qui comprend un stade d'athlétisme, une patinoire couverte, des patinoires extérieures et des terrains de football. L'IZLB devrait également abriter deux salles d'entraînement multisports triples, une halle équipée de deux patinoires d'entraînement, un hôtel avec des chambres pour les athlètes, un espace médical pour la médecine du sport, la rééducation et les diagnostics de performance, une salle de musculation et un espace wellness. Un investissement de 90 à 100 millions de francs – essentiellement financé par des fonds d'origine privée – est budgété pour ce projet. La Ville de Winterthour soutient le projet en offrant un bon cadre général (contrats de droit de superficie, co-utilisation des installations sportives municipales dans la zone de Deutweg, reprise partielle de l'exploitation par la Ville). La SIH a passé avec les promoteurs de l'IZLB un contrat global couvrant la construction et l'exploitation du centre national de hockey sur glace.

Les frais de construction sont de l'ordre de 30 à 40 millions de francs (compris dans l'investissement global de près de 100 millions de francs que représente l'IZLB). Le centre national de hockey sur glace bénéficiera d'une subvention de 5 millions de francs au titre de la CISIN. Si ce centre ne pouvait se réaliser à Winterthour, la subvention prévue au titre de la CISIN pourrait être allouée à un autre projet correspondant à la stratégie et aux besoins de la SIH et répondant aux autres critères de la CISIN. A l'avenir, la SIH aura encore besoin des installations de hockey sur glace, pour lesquelles elle a passé des contrats d'utilisation dans le cadre de la CISIN. Les compétitions des différentes équipes nationales continueront de se dérouler dans ces installations. Celles-ci seront également utilisées, pendant les périodes sans matches internationaux, pour les entraînements simultanés de toutes les équipes nationales.

4.3.4 Centre national de football: subvention d'au maximum 6 millions de francs au titre de la CISIN

Concept du sport de compétition de l'Association Suisse de Football et installations requises

L'Association Suisse de Football (ASF) encourage le football d'élite chez la relève, en collaboration avec les clubs de football professionnels. Dans chacune des trois régions linguistiques – à Emmen, Payerne et Tenero –, l'association suisse de football dirige des centres de formation pour les meilleurs juniors, entre 14 et 15 ans. Elle ne propose par contre aucun centre de formation pour les 16 à 21 ans. Dans cette classe d'âge déterminante pour la carrière professionnelle, la formation est essentiellement dispensée dans les divisions juniors des grands clubs. Les meilleurs de chaque classe d'âge sont sélectionnés dans les équipes nationales juniors correspondantes à partir des moins de quinze ans.

La promotion du football féminin suit le même schéma, si ce n'est que les structures sont prévues pour accueillir un nombre nettement moins grand de jeunes espoirs. Le centre de formation pour le football féminin est le centre sportif d'Huttwil.

L'ASF organise les camps d'entraînement et les rencontres des équipes nationales dans différents centres sportifs de Suisse. Les matches internationaux de l'équipe nationale masculine A et la finale de la Coupe se déroulent dans les grands stades à Bâle, Berne, Genève et Zurich. Divers stades de plus petite taille sont affectés aux matches des équipes nationales juniors et féminines.

Installations sportives actuelles

- Installations d'entraînement: les installations sportives et autres infrastructures des centres de formation d'Emmen, Payerne, Tenero et Huttwil répondent largement aux besoins de l'ASF. Au centre sportif d'Huttwil, une pelouse artificielle fait défaut.
- Stades: les grands stades de Bâle, Berne, Genève et Zurich, qui ont accueilli les matches de l'UEFA EURO 2008, répondent aux exigences de l'ASF pour les matches internationaux de l'équipe nationale A et la finale de la Coupe. Tous ces stades ont été construits à l'aide des subventions fédérales au titre de la CISIN ou des crédits débloqués pour l'UEFA EURO 2008.

Eu égard aux matches internationaux de l'équipe nationale M21 et de l'équipe nationale A féminine, la situation est par contre insatisfaisante. Ces matches requièrent des stades qui ne soient pas trop grands et qui aient un prix avantageux. La plupart des stades de Challenge League ont certes une dimension suffisante, mais ils ne répondent pas aux autres prescriptions de l'UEFA et de la FIFA concernant l'organisation des matches internationaux juniors et féminins.

De manière générale, les stades de Super League ne sont pas «d'importance nationale» au sens de la CISIN, mais ils sont utilisés pour le football de club.

Installations nécessaires et projets

- Centre national de football: pour faire face à la concurrence internationale croissante, l'ASF prévoit de se doter de son propre centre national de football. Celui-ci permettra de centraliser, dans des conditions optimales, toutes les réunions d'entraînement des équipes nationales masculines et féminines et les formations pour entraîneurs, arbitres et officiels. Les entraîneurs de l'ASF, qui travaillaient jusqu'à présent principalement chacun de leur côté, jouiront désormais d'un lieu de travail commun qui leur permettra de communiquer, de collaborer et d'échanger davantage. Le «Centre de formation» constituera la pièce maîtresse du centre national de football: les meilleurs espoirs nationaux y recevront un entraînement professionnel à la fin de leur scolarité obligatoire, sous la direction des entraîneurs de l'ASF et avec la collaboration des clubs des ligues supérieures. Cette offre de qualité doit permettre aux jeunes talents de se préparer de manière optimale durant cette période de leur vie décisive pour leur avenir de joueurs professionnels. L'ASF entend ainsi éviter qu'ils ne soient attirés trop tôt par des clubs professionnels étrangers. Un bon encadrement personnel doit en outre permettre de réduire le nombre de «laissés pour compte» au cours de cette phase critique de leur carrière. L'ASF espère également, grâce à cette formation, motiver les joueurs binationaux à opter pour l'équipe nationale suisse. L'infrastructure nécessaire englobe plusieurs terrains de football disponibles en permanence, dont une pelouse artificielle, une salle de sport dotée d'un espace de musculation, un bâtiment comprenant des salles de théorie et de

réunion, des bureaux et un restaurant, mais aussi des logements. La création du centre national de football vise à concentrer les ressources de la fédération, à améliorer la qualité de la formation footballistique, à abaisser les coûts et, finalement, à renforcer la compétitivité de la Suisse sur la scène internationale. L'investissement nécessaire est évalué à un montant compris entre 40 et 80 millions de francs suivant le lieu et l'infrastructure déjà en place. L'ASF étudie plusieurs sites.

- Stade national pour les équipes nationales juniors et féminines: un stade de Challenge League à agrandir conformément aux instructions de l'UEFA et de la FIFA est nécessaire. Des améliorations s'imposent, notamment en ce qui concerne l'éclairage et l'offre de salles annexes. Dans l'idéal, ce stade sera situé à proximité du centre national de football. L'investissement oscille entre un et dix millions de francs suivant le stade. L'ASF étudie plusieurs projets.

Une subvention d'au maximum 6 millions de francs au titre de la CISIN est prévue pour les deux projets. Il convient de souligner que le football a gagné en importance en Suisse ces dernières années et qu'il est devenu une discipline de base importante pour les jeunes. Dans le domaine de la relève, également dans le football féminin, la demande en terrains de football est considérable. En 2010, la Suisse comptait quelque 270 000 joueurs licenciés âgés de plus de huit ans provenant de 170 nations, dont 23 000 femmes. Durant les 10 années précédentes, le nombre de joueuses détenant une licence a triplé, alors que le nombre de juniors a atteint 155 000 (augmentation de 30 %).

4.3.5 Centre national de tennis à Bienne: subvention d'au maximum 1,5 million de francs au titre de la CISIN

Concept du sport de compétition de Swiss Tennis et installations requises

A travers la promotion de la relève dans le sport de compétition, Swiss Tennis vise les talents de 11 à 23 ans qui se destinent à une carrière professionnelle. Les joueurs sont sélectionnés dans le cadre national A, B ou C en fonction de leur classement et de leur potentiel. Les joueurs du cadre s'entraînent essentiellement au centre national de tennis de Bienne, mais aussi de manière décentralisée, en collaboration avec Swiss Tennis, dans quinze fédérations régionales ou dans les académies privées partenaires de Swiss Tennis.

Les tournois nationaux se déroulent dans des installations réparties dans toute la Suisse. Les principales manifestations internationales sont les matches de Coupe Davis à domicile (généralement dans les patinoires ou les halles d'exposition), les Swiss Indoors de Bâle (événement de Swiss Top Sport organisé dans la Halle Saint-Jacques) et l'Open de Gstaad (événement de Swiss Top Sport organisé dans un stade temporaire).

Installations sportives actuelles

- Centre national de tennis à Bienne: Swiss Tennis dirige depuis plusieurs années son propre centre national de tennis à Bienne. Celui-ci comprend une halle de tennis, plusieurs courts de tennis en plein air, une salle de musculation.

tion, un restaurant ainsi que les bureaux de Swiss Tennis (siège de la fédération). Il offre aux joueurs des cadres nationaux A, B et C un environnement professionnel pour s'entraîner. Le nouvel internat de 60 places ouvrira ses portes sur le campus en 2012. D'ici là, les athlètes seront hébergés en ville, à Bienne. Les joueurs d'âge scolaire suivent les cours dans les classes sportives des écoles de la ville. Swiss Tennis dirige également au centre national de tennis une «académie» qui prépare les jeunes talents suisses et étrangers à la carrière professionnelle. Les membres du cadre y trouvent donc des partenaires qualifiés pour s'entraîner. Au cours des prochaines années, le centre national de tennis devra être agrandi et amélioré pour continuer de répondre aux exigences. Une subvention de 1,5 million de francs avait été allouée dans le cadre de la CISIN 3 à la première étape du projet, à savoir la construction de l'internat et de courts de tennis extérieurs supplémentaires. Les courts de tennis du centre national de tennis qui sont disponibles seront mis à disposition pour le sport de loisirs aux niveaux local et régional.

- Autres installations de tennis: la construction et l'exploitation des installations des fédérations régionales et des académies privées partenaires de Swiss Tennis incombent aux promoteurs, qui sont tenus à cet égard de respecter les prescriptions de Swiss Tennis.
- Installations de compétition: il est généralement difficile de trouver des installations appropriées à un prix avantageux pour les matches de Coupe Davis, compte tenu des exigences élevées à satisfaire et des délais de réservation souvent courts. Celles qui peuvent tenir ce rôle sont les patinoires et les halles d'exposition, qui doivent être équipées des infrastructures temporaires requises pour accueillir les spectateurs et les médias. Swiss Tennis juge cette situation insatisfaisante, tant du point de vue sportif que du point de vue économique. Pour ce qui est des autres installations de compétition, il revient aux promoteurs de les maintenir au niveau d'exigence requis.

Installations requises et projets

- Centre national de tennis à Bienne: les mesures qu'il conviendra de prendre dans les prochaines années sont notamment la rénovation des halles de tennis existantes, la construction d'une halle supplémentaire et d'un court central ouvert d'une capacité de 2000 places ainsi que l'agrandissement de l'espace de musculation. Un investissement de quelque 5 millions de francs est budgété pour ces travaux. Une subvention d'au maximum 1,5 million de francs est prévue au titre de la CISIN 4.
- Salles multisports d'une capacité de 4000 à 7000 places: pour les matches de Coupe Davis, Swiss Tennis a besoin de salles de sport adaptées, à un prix avantageux, dans différentes régions de Suisse. Selon les prescriptions, celles-ci doivent avoir, entre autres spécificités, une capacité d'au moins 4000 places (cf. ch. 4.3.1).
- Infrastructures temporaires mobiles: il serait bon qu'organismes et fédérations sportives concernées travaillent main dans la main pour la mise en place du matériel mobile temporaire nécessaire, soit les tribunes et les tentes. Swiss Tennis saluerait et encouragerait une initiative dans ce sens.

4.3.6

Vélodrome couvert: subvention d'au maximum 2 millions de francs au titre de la CISIN

Concept du sport de compétition de Swiss Cycling et installations requises

Swiss Cycling est la fédération nationale faîtière des sports cyclistes olympiques (cyclisme sur route, cyclisme sur piste, VTT, BMX et paracyclisme) et non olympiques (cyclocross, descente, four-cross, trial, cyclisme artistique et cycle-ball).

Lors des Jeux olympiques, 18 jeux de médailles sont attribués dans quatre disciplines cyclistes, soit neuf dans la catégorie femmes et neuf dans la catégorie hommes. Parmi elles, dix jeux de médailles sont attribués dans les cinq disciplines du cyclisme sur piste. La soigneuse formation technique sur piste constitue une base solide pour passer ensuite au cyclisme sur route. Bien qu'il s'agisse d'une discipline manifestement importante au plan sportif, le cyclisme sur piste n'est pas suffisamment encouragé actuellement en Suisse, faute d'installations appropriées, dont le Centre Mondial du Cyclisme à Aigle est le seul exemple dans le pays.

Avant d'être sélectionnés dans les différents cadres de Swiss Cycling, les jeunes talents sur piste s'entraînent dans les clubs et les écoles de cyclisme à Aigle, Zurich, Genève ainsi qu'à l'étranger.

Installations sportives actuelles (cyclisme sur piste)

- Centre Mondial du Cyclisme à Aigle (CMC): ce centre dédié au cyclisme a été construit par l'Union Cycliste Internationale (UCI) avec le soutien de plusieurs cantons, communes, institutions sportives nationales et internationales et de la Confédération (subvention de 5 millions de francs au titre de la CISIN 1). L'installation est en service depuis 2002. La piste circulaire de 200 m est adaptée aux besoins de l'entraînement et de la formation, mais elle n'a pas la longueur réglementaire de 250 m pour les compétitions internationales. Swiss Cycling l'utilise comme centre d'entraînement. Les cyclistes du cadre et les jeunes talents suisses romands s'y entraînent sous la direction de l'entraîneur national.
- Vélodrome à ciel ouvert d'Oerlikon: chargée d'histoire, la piste ovale en béton de 333 m est encore en service, mais son propriétaire, la Ville de Zurich, a renoncé à soumettre l'installation à une rénovation d'envergure. Sa fermeture prochaine est donc probable. Elle abrite, de mai à septembre, par temps sec, des compétitions dans toutes les disciplines du cyclisme sur piste. Pour des raisons de sécurité, elle est fermée lorsqu'elle est mouillée. Elle sert de centre d'entraînement à Swiss Cycling, principalement pour ses jeunes espoirs suisses allemands.
- Vélodrome à ciel ouvert de Lausanne: aujourd'hui vétuste, l'installation ne peut plus être utilisée que partiellement aujourd'hui. Elle sera démolie dans les prochaines années.
- Vélodrome couvert de Genève: la piste de 166 m a une vocation essentiellement commerciale et n'entre pas en première ligne pour les activités de Swiss Cycling.

Installations requises

Afin de tenir son rang sur la scène internationale en cyclisme sur piste, Swiss Cycling a besoin à moyen terme d'au moins trois vélodromes couverts avec piste de 250 m pour l'entraînement et les compétitions dans diverses régions de Suisse.

Projet

- Vélodrome couvert à Granges: un groupe d'investisseurs privé prévoit de construire un vélodrome couvert avec le concours de la Ville de Granges. L'installation a vocation à devenir le centre de formation et d'entraînement de Swiss Cycling en Suisse alémanique. Sa proximité de Macolin facilite la collaboration avec l'OFSPÖ, qui offre à la fédération une base très intéressante pour la restauration, l'hébergement, le diagnostic des performances et la médecine du sport. L'investissement nécessaire est compris entre 15 et 20 millions de francs suivant le projet d'extension et les éventuelles infrastructures supplémentaires (piste d'athlétisme circulaire de 200 m, piste de BMX en plein air, etc.). Une subvention maximale de 2 millions de francs est prévue au titre de la CISIN 4. Si ce centre ne pouvait se réaliser à Granges, la subvention prévue au titre de la CISIN pourrait être allouée à un autre projet de vélodrome correspondant à la stratégie et aux besoins de Swiss Cycling et répondant aux autres critères de la CISIN.

4.3.7

Centres de natation: subvention d'au maximum 6 millions de francs au titre de la CISIN

Concept du sport de compétition de la Fédération suisse de natation et installations requises

La Fédération suisse de natation (FSN) chapeaute quatre disciplines: la natation, la natation synchronisée, le plongeon et le waterpolo. La natation occupe la première place.

Selon la stratégie de la FSN, la promotion de la relève dans le sport de compétition est décentralisée dans cinq régions de natation. L'entraînement est dispensé par des entraîneurs professionnels au sein des clubs qualifiés. En natation sportive, la promotion de la relève au niveau national commence à un âge relativement jeune et s'appuie sur de vastes programmes d'entraînement. Grâce à la stratégie décentralisée, les filles et les garçons talentueux peuvent rester dans leur environnement social au moins jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire.

Depuis 2008, les meilleurs éléments de la relève à partir de l'âge de 16 ans et les sportifs d'élite ont la possibilité de s'entraîner dans des conditions professionnelles au centre national d'entraînement de la fédération, qui est installé au Centre sportif de Tenero (CST).

Les entraînements de l'équipe nationale de natation synchronisée ont lieu dans la piscine couverte de l'OFSPÖ à Macolin, qui ne répond que partiellement aux exigences.

Dans les disciplines sportives que sont le waterpolo et le plongeon, trop peu d'installations adaptées sont à disposition.

Installations sportives actuelles

A l'heure actuelle, il n'existe pas en Suisse d'installations d'entraînement et de compétition couvertes, adaptées aux exigences de la natation sportive moderne. La surface d'eau est globalement insuffisante. Les bassins sont trop petits, vieillissants et insuffisamment disponibles pour satisfaire aux besoins du sport de compétition au niveau national. Les seules installations couvertes avec bassin de 50 m qui, dans le passé, étaient aptes à accueillir les grandes compétitions, à Zurich et à Genève, présentent à l'heure actuelle d'importantes insuffisances. Les grandes compétitions internationales de natation ne peuvent plus être organisées en Suisse depuis une vingtaine d'années. Les quatre disciplines de la natation sportive ne bénéficient pas de conditions favorables en termes d'infrastructures.

- Centre national d'entraînement pour la natation au CST: en hiver, le bassin en plein air de 50 m est recouvert d'une bulle. C'est la seule installation de cette taille qui soit à la disposition de la FSN toute l'année. La bulle devra être remplacée dans les prochaines années. Le CST couvre largement les exigences en matière d'hébergement, de restauration, d'école et de loisirs. Quant aux autres besoins (gymnastique sportive, internat), des structures sont en cours de construction pour les satisfaire.

Installations requises

Pour répondre aux besoins du sport de compétition en général et, plus spécifiquement, des quatre disciplines sportives de la FSN, il faut des surfaces d'eau supplémentaires ainsi que des installations de compétition aux normes pour les compétitions nationales et internationales, des installations d'entraînement modernes pour la promotion de la relève dans les cinq régions de natation sportive, des possibilités d'entraînement améliorées pour le sport d'élite et des possibilités d'entraînement en altitude.

- Centres de compétences nationaux pour les quatre disciplines sportives dans les cinq régions de natation: dans le domaine de la promotion de la relève, des installations couvertes, modernes et suffisamment disponibles, dotées de bassins de 50 m sont nécessaires pour combler les lacunes entre les centres de formation dirigés par les clubs et le centre national d'entraînement de la fédération à Tenero.

La Ville de Lausanne mène à bien un projet d'installation d'entraînement et de compétition pour toutes les disciplines de natation, qui servira notamment à accueillir des compétitions internationales d'envergure. La construction devrait démarrer en 2014. Les investissements se montent à quelque 80 millions de francs. Un contrat de subventionnement portant sur 4 millions de francs a été conclu au titre de la CISIN 3.

Quant à la Ville de Winterthur, elle prévoit, d'une part, de valoriser sa piscine en plein air de 50 m en l'équipant d'un toit mobile qui permette de l'exploiter 365 jours sur 365 et, d'autre part, d'optimiser sa piscine couverte de 50 m en l'adaptant aux exigences actuelles. Elle disposera ainsi d'une grande installation de pointe pour les entraînements et les compétitions nationales de natation. Les investissements sont budgétés à environ 24 millions de francs. Un contrat de subventionnement portant sur 2 millions de francs a été conclu au titre de la CISIN 3.

- Centre national d'entraînement en altitude: les camps d'entraînement organisés périodiquement dans de bonnes conditions en altitude (1500 à 2000 mètres au-dessus du niveau de la mer) sont une condition *sine qua non* pour remplir les exigences de performance dans le domaine de l'élite.

Projets

Comme la construction d'installations de natation sportive est coûteuse et que les exploitants ne parviennent pas à couvrir leurs frais d'exploitation, les villes et les communes d'une certaine importance sont quasiment les seuls promoteurs possibles de ces installations. Dans la plupart des cas, les crédits de construction et d'exploitation sont soumis à une votation populaire, ce qui fait traîner en longueur les processus politiques. Les subventions au titre de la CISIN doivent donc pouvoir être allouées avec la plus grande souplesse possible. Celles qui sont prévues au titre de la CISIN 4 pour les installations de natation sportive s'élèvent à 6 millions de francs au total.

- Centre de natation de Kreuzlingen: tout en étant le centre national de water-polo, il servira également aux entraînements de natation. Les investissements sont compris entre 20 et 30 millions de francs. La construction devrait débuter en 2014.

On ne sait pas encore quels autres centres de natation sportive nécessaires se concrétiseront dans un proche avenir. Des projets en gestation sont en discussion dans différentes villes susceptibles de les accueillir (comme Bâle, Aarau, Berne et Fribourg). Deux ou trois autres projets devraient être subventionnés au titre de la CISIN 4.

4.3.8 Centre d'aviron Rotsee à Lucerne: subvention d'au maximum 1,5 million de francs au titre de la CISIN

Concept du sport de compétition de Swiss Rowing et installations requises

Pour promouvoir le sport de compétition, la Fédération Suisse des Sociétés d'Aviron (Swiss Rowing) s'appuie sur ses 86 clubs membres. Swiss Rowing sélectionne les meilleurs profils pour son cadre jeunesse et son cadre élite lors des réunions annuelles de détection et d'entraînement. Ces talents sont directement promus par les entraîneurs de la fédération lors des réunions régulièrement organisées au Centre national d'entraînement de Sarnen. Swiss Rowing est compétent pour sélectionner les participants aux grandes régates internationales telles que la coupe du monde, les championnats du monde et les championnats d'Europe, de la relève jusqu'à l'élite.

Les compétitions nationales se déroulent dans différentes eaux. Des manifestations internationales d'envergure comme les championnats suisses d'aviron sont organisées sur le Rotsee près de Lucerne. Toutes les réunions d'entraînement et les rencontres de cadres au niveau national ont lieu sur le Sarnersee et en partie sur le Rotsee, la Maison de l'Aviron Suisse, siège de la fédération, à Sarnen, étant utilisée comme base logistique.

Installations sportives et projets actuels

- Centre national d'aviron Rotsee à Lucerne: le Rotsee est réputé depuis plusieurs décennies comme le meilleur et le plus beau site naturel d'aviron du monde. L'élite mondiale s'y affronte chaque année lors de la coupe du monde d'aviron de Lucerne (organisée par Swiss Top Sport), et Swiss Rowing y organise les championnats suisses d'aviron. Sur le Rotsee ont également lieu les courses d'entraînement des cadres et les qualifications. Dans la perspective des championnats du monde d'aviron 2001, une subvention de 130 000 francs avait été allouée au titre de la CISIN 1 pour la rénovation de l'infrastructure. L'installation construite pour les championnats du monde d'aviron de 1962 n'est plus adaptée aux exigences actuelles. La sonnette d'alarme a été tirée lorsque la Fédération internationale des sociétés d'aviron a cessé de prendre en considération la candidature de la Suisse à l'organisation des championnats du monde d'aviron pour l'édition 2011. Une rénovation totale est la condition *sine qua non* pour permettre au Rotsee de retrouver son rang sur la scène internationale de l'aviron.

Un vaste projet de rénovation a été élaboré d'après les besoins et les mesures identifiés lors d'une étude d'envergure menée auprès de tous les groupes d'intérêts pertinents, dont le Canton et la Ville de Lucerne, des organisations de protection de la nature et de l'environnement et de Swiss Rowing. Il comprend le remplacement de la tour d'arrivée et du bâtiment central par de nouvelles constructions, la rénovation de l'infrastructure spécifique à l'aviron dans l'eau et sur le rivage, l'aménagement des environs et la desserte du site. Les groupes d'intérêts susmentionnés ont créé l'association «Naturarena Rotsee», dont ils ont fait le promoteur du projet. La rénovation totale est budgétée à quelque 19 millions de francs. Le remplacement urgent de la tour d'arrivée sera mené en priorité et bénéficiera d'une subvention de 150 000 francs au titre de la CISIN 3. Une aide financière d'au maximum 1,5 million de francs est prévue au titre de la CISIN 4 pour les autres mesures. Suite à cette rénovation totale, les conditions seront réunies pour que le Centre d'aviron Rotsee à Lucerne continue d'accueillir la coupe du monde d'aviron sur le long terme et accueille à nouveau périodiquement des championnats du monde. Elle permettra également des améliorations substantielles de la compétition et des entraînements pour Swiss Rowing.

- Maison de l'Aviron Suisse à Sarnen: celle-ci est à la fois le centre d'entraînement et de formation et le siège de Swiss Rowing. Elle comprend le centre proprement dit (hébergement, restauration, salles de théorie, bureaux), le local à bateaux et les infrastructures nécessaires sur le Sarnersee et sur les rives. C'est là que se déroulent toutes les rencontres de cadres, de la relève jusqu'à l'élite. La majorité des entraînements sont organisés sur le Sarnersee et, dans une moindre mesure, sur le Rotsee. Ce centre national d'aviron a été construit en 2000 à l'aide d'une subvention de 500 000 francs allouée au titre de la CISIN 1. Swiss Rowing en assure la gestion économique en toute autonomie. Plusieurs optimisations et agrandissements mineurs sont à l'ordre du jour. L'allocation éventuelle d'une subvention au titre de la CISIN dans le cadre des fonds pour projets divers devra être étudiée ultérieurement.
- Centre national d'adaptive rowing à Sempach: l'adaptive rowing a acquis le statut de discipline paralympique lors des Jeux olympiques de Pékin et il s'est développé depuis en Suisse. La formation et l'entraînement sont dis-

pensées au Centre national d'adaptive rowing à Sempach par le club d'aviron qui y est domicilié, en collaboration avec les fédérations nationales PLUSPORT, l'Association suisse des paraplégiques et Swiss Rowing. Ce centre, construit en 2009, a bénéficié d'une subvention de 150 000 francs au titre de la CISIN 3. Il répond aux exigences actuelles.

4.3.9 Installations de sports de neige: subvention d'au maximum 13 millions de francs au titre de la CISIN

Concept du sport de compétition de Swiss-Ski et installations requises

La Fédération suisse de ski Swiss-Ski regroupe plusieurs sports de neige qui couvrent de nombreuses disciplines sportives – ski alpin, snowboard/freestyle (snowboard et ski)/freestyle, ski de fond, saut à ski, combiné nordique et biathlon – et dont les besoins en termes d'infrastructures sont tout aussi diversifiés. Contrairement à d'autres disciplines sportives dont les installations, normées avec précision, sont uniformes, les compétitions de sports de neige se déroulent dans les installations – pistes de ski, pistes de ski nordique, tremplins, half-pipes – et conditions de neige et de météo les plus diverses. Pour parer à ces aléas et permettre aux sportifs de se préparer quelles que soient les conditions, une offre d'installations adaptée suivant les saisons pour toutes ces disciplines et leurs différentes spécialités est indispensable. Outre les installations de compétition, d'autres sont nécessaires pour les entraînements en été, au début de l'hiver et pendant la saison hivernale.

Les concepts d'encouragement de Swiss-Ski, de la relève jusqu'à l'élite, tiennent compte des spécificités et de l'importance des différentes disciplines sportives. C'est un système complexe qui compte de nombreux intervenants et s'articule autour d'un vaste réseau d'infrastructures. Les centres nationaux d'entraînement (CNE) de Davos, Engelberg, Brigue-Realp et Einsiedeln offrent des conditions optimales à la relève pour faire carrière dans le sport d'élite. Ils réunissent et concilient sur un même site les trois sphères de vie que sont la formation sportive et l'entraînement du sport d'élite, l'école et la formation ainsi que le logement et les loisirs. Les CNE ont pour élément central des internats axés sur le sport sous le label Swiss Olympic. Les activités sportives y sont dirigées par les entraîneurs professionnels de Swiss-Ski dans des infrastructures qui doivent être accessibles dans un délai raisonnable et adaptées aux exigences du sport d'élite.

Installations sportives actuelles

Swiss-Ski n'est pas propriétaire ni exploitant mais seulement utilisateur des installations sportives. Les installations énumérées ci-après sont utilisées actuellement dans les disciplines et spécialités sportives suivantes:

- Ski alpin
 - Compétition (coupe du monde): Adelboden (subvention de 0,07 million de francs au titre de la CISIN 3), Wengen (subventions de 0,35 million de francs au total au titre des CISIN 1 et 3), Lenzerheide (subvention de 1,47 million de francs au titre de la CISIN 1), Saint-Moritz (subvention de 3 millions de francs au titre de la CISIN 2)

- Entraînement d'été: Zermatt et Saas-Fee (pistes sur glacier; subventions de 1,75 million de francs au total au titre des CISIN 2 et 3)
- Entraînement de début de saison et d'hiver: Davos (Jakobshorn), Zinal, Obersaxen, Splügen, Hoch Ybrig, Melchsee-Frutt, Stoos (subvention de 0,05 million de francs au titre de la CISIN 3) et Veysonnaz
- Snowboard/freestyle/freeski
 - Installations utilisables dans une large mesure à la fois pour le snowboard, le freestyle (snowboard et ski) et le freeski
 - Compétition: Saas-Fee, Arosa, Veysonnaz, Nendaz, Meiringen-Hasliberg
 - Entraînement d'été: Zermatt et Saas-Fee (glacier), Mettmenstetten (rampes d'eau), Centre sportif de Tenero (rampes d'eau)
 - Entraînement de début de saison et d'hiver: Engelberg, Meiringen-Hasliberg, Bürgen, Davos, Leventina, Sedrun, Laax
 - Installation couverte: Laax (salle de freestyle)
- Ski de fond
 - Compétition et entraînement d'hiver (homologués FIS): Saint-Moritz/Pontresina, Davos, Einsiedeln, Campra, Conches ainsi qu'une vingtaine d'autres sites avec pistes de ski de fond homologuées FIS
 - Entraînement d'été: il manque des pistes de ski à roulettes appropriées
- Saut à ski et combiné nordique
 - Rampes pour entraînement et compétition: Einsiedeln (été et une partie de l'hiver; subvention de 2,43 millions de francs au titre de la CISIN 1), Engelberg (coupe du monde; hiver; subvention de 0,5 million de francs au titre de la CISIN 2), Saint-Moritz (hiver)
- Biathlon
 - Stade de biathlon à Lenzerheide (en cours de construction; installation de compétition pour manifestations internationales et centre d'entraînement pour l'hiver et l'été; subvention de 0,3 million de francs au titre de la CISIN 3)
 - Centre national d'entraînement pour le biathlon à Brigue-Realp (entraînement d'hiver et d'été en collaboration avec le centre d'entraînement sportif de l'armée à Andermatt)

Installations requises et projets

De manière générale, les installations susmentionnées doivent être adaptées régulièrement aux évolutions des sports de neige ainsi qu'aux changements de prescriptions de la Fédération Internationale de Ski (FIS) et de l'Union Internationale de Biathlon (IBU). Swiss-Ski est tenue d'améliorer son offre d'installations en permanence, notamment en agrandissant le parc existant. L'annonce des besoins couvre aussi bien les projets concrets avancés que les idées qui n'ont pas encore débouché sur un projet concret. Elle n'indique qu'en partie quels projets pourront être réalisés, quand et selon quel budget. Voici un récapitulatif des projets et des annonces des besoins:

- Ski alpin
 - Pistes de coupe du monde à Saint-Moritz: rénovation de l'aire d'arrivée pour continuer de répondre aux exigences des courses internationales, notamment dans l'espoir d'organiser les championnats du monde de

- 2017 et éventuellement les Jeux olympiques d'hiver; nécessite un investissement d'environ 10 millions de francs
- Pistes de coupe du monde à Adelboden, Wengen et Lenzerheide: nécessité de mesures de sécurité, d'optimisation et de remplacement partiel du matériel de sécurité mobile mis à la disposition des organisateurs de grandes manifestations par Swiss-Ski
 - Stade pour coupe du monde de slalom à Crans-Montana: création d'un stade de slalom éclairé pour les compétitions de coupe du monde et autres, et comme installation d'entraînement permanente pour les cadres de Swiss-Ski et du CNE de Brigue-Realp; nécessite un investissement d'environ 5 millions de francs
 - Centres d'entraînement d'été à Zermatt et Saas-Fee: grand travail annuel de préparation du glacier préalable à la préparation des pistes (comblement des crevasses, réinstallation des poteaux de remontées mécaniques, construction de tunnels sous les pistes pour la sécurité des skieurs et des touristes). Les installations ont une importance cruciale pour tous les skieurs de Swiss-Ski, de la relève à l'élite. Dépense annuelle d'environ 3 millions de francs (pour la préparation du glacier uniquement, hors préparation des pistes)
 - Pistes existantes pour l'entraînement de début de saison et d'hiver à Davos, Zinal, Splügen, Obersaxen, Hoch Ybrig, Melchsee-Frutt, Stoos et Veysonnaz: nécessité de mesures de rénovation, d'extension et de renforcement des installations d'enneigement et de sécurité
 - Autres pistes pour l'entraînement de début de saison et d'hiver à Andermatt, Saint-Moritz-Diavolezza, Eischoll et Fiesch: nécessité d'aménager des pistes d'entraînement dans les domaines skiables susmentionnés
- Snowboard/freestyle/freeski
- Installations de compétition à Saas-Fee, Arosa, Veysonnaz et Nendaz: nécessité de mesures de rénovation et d'agrandissement notamment concernant l'enneigement, les nivellements de terrain, les installations techniques
 - Installations de compétition et d'entraînement à Meiringen-Hasliberg: rénovation totale de l'installation actuelle, unique installation d'hiver pour les disciplines aëriales (ski acrobatique) et big air (figures artistiques aëriennes); nécessite un investissement d'environ 1 million de francs
 - Installations pour l'entraînement d'été à Zermatt et Saas-Fee: préparation des glaciers comme pour le ski alpin mais nécessitant des moyens moins importants
 - Installation pour l'entraînement de début de saison et d'hiver à Davos: nouvelle piste de cross et optimisation des autres éléments
 - Autres installations pour l'entraînement de début de saison et d'hiver à Engelberg et à Büschli: nécessité de créer de nouvelles installations pour les besoins des deux CNE

- Ski de fond
 - Compétition et entraînement d'hiver: piste pour la coupe du monde de ski nordique à Davos (optimisations et extensions; nécessite un investissement d'environ 6 millions de francs); Centro Sci Nordico Campra (optimisation et extension des pistes de compétition et rénovation du bâtiment de logement; nécessite un investissement, bâtiment compris, d'environ 14 millions de francs); installations de ski de fond et de biathlon à Conches (optimisations et extension du réseau de pistes de ski nordique et des infrastructures annexes; utilisation également dans le cadre du CNE de Brigue-Realp; nécessite un investissement d'environ 3 millions de francs); réseau de pistes nordiques au val Müstair (extension pour les besoins de la coupe du monde, nécessite un investissement d'environ 0,5 million de francs)
 - Entraînement d'été: création de deux pistes de ski à roulettes d'au moins 5 km de long; divers projets à l'étude; nécessite un investissement de l'ordre de 1 million de francs par km suivant le terrain
- Saut à ski et combiné nordique
 - Rampes à Einsiedeln: aménagement de la deuxième rampe (par la taille) pour la saison d'hiver (enneigement, refroidissement de la piste d'élan); nécessite un investissement de 1 à 2 millions de francs
 - Rampe à Engelberg: agrandissement de la grande rampe pour sécuriser les coupes du monde et construction de rampes supplémentaires plus petites pour la promotion de la relève et les besoins du CNE
 - Rampes à Saint-Moritz: remplacement de l'installation existante par plusieurs rampes neuves; important pour l'entraînement de début de saison; espoir d'organiser des coupes du monde; nouvelle installation conforme aux exigences pour l'organisation des Jeux olympiques d'hiver, sous réserve d'être complétée par une grande rampe supplémentaire; nécessite un investissement (grande rampe comprise) d'environ 8 millions de francs
 - Rampes à Kandersteg (subvention de 0,1 million de francs au titre de la CISIN 1): remplacement de l'installation existante, qui n'est plus exploitable, par plusieurs rampes pour les besoins de la relève; nécessite un investissement d'environ 5 millions de francs
- Biathlon
 - Base nationale de biathlon à Lenzerheide: agrandissement, notamment allongement de la piste de ski à roulettes à 5 km pour l'entraînement d'été; utilisation également dans le cadre du CNE de Davos; nécessite un investissement d'environ 3 millions de francs

Les projets concrets seront étudiés ultérieurement et classés par ordre de priorité selon les critères de la CISIN.

Les projets suivants sont prioritaires pour une subvention au titre de la CISIN 4: pistes pour la coupe du monde de ski alpin à Saint-Moritz, Adelboden, Wengen et Lenzerheide; stade de slalom à Crans-Montana, centres d'entraînement d'été à Zermatt et Saas-Fee (ski alpin et snowboard/freestyle); installations de freestyle à Engelberg et à Bürglen; installations de ski de fond à Davos, Campra et Conches; rampes de saut à ski à Saint-Moritz, Einsiedeln et Engelberg (rampe de coupe du

monde uniquement); installation de biathlon à Lenzerheide. Ces projets prioritaires nécessitent un investissement de 60 à 90 millions de francs, et divers autres projets de moindre envergure utilisables dans toutes les disciplines, un investissement de 20 à 30 millions de francs.

Pour les installations de sports de neige, des subventions d'au maximum 13 millions de francs sont prévues au titre de la CISIN 4.

4.3.10 Piste olympique de bob à Saint-Moritz-Celerina: subvention d'au maximum 1 million de francs au titre de la CISIN

Concept du sport de compétition de Swiss Sliding et installations requises

Swiss Sliding est la fédération nationale regroupant le bobsleigh, le skeleton et la luge, trois disciplines olympiques qui se pratiquent dans un canal de glace. Elle entend, à terme, hisser la Suisse au rang des meilleures nations mondiales dans chacune de ces trois disciplines sportives. La formation des sportifs se déroule dans l'école de bob, luge et skeleton de Saint-Moritz. Elle s'articule autour de diverses filières et camps d'entraînement en Suisse et à l'étranger ainsi que de séries de courses nationales jusqu'à la qualification pour la coupe d'Europe. A partir de ce niveau, les sportifs sont admis dans un cadre national de Swiss Sliding. La fédération organise, en Suisse et à l'étranger, des réunions de cadres, des camps d'entraînement et des entraînements à la poussée pour préparer physiquement et techniquement ses sportifs à leurs compétitions internationales: coupe d'Europe, coupe du monde et Jeux olympiques. Pour ce faire, Swiss Sliding utilise des salles de sport, des installations d'athlétisme, des salles de musculation, des pistes pour pousser le bobsleigh, la piste olympique de bob de Saint-Moritz ainsi que divers canaux de glace et autres centres sportifs en Europe.

Installations sportives actuelles

- Piste olympique de bob de Saint-Moritz-Celerina (pour les trois disciplines sportives): il s'agit de la seule piste de bob de Suisse et de la seule au monde qui soit encore en glace naturelle. Elle accueille régulièrement des coupes et des championnats du monde de bob, de skeleton et de luge et fait également office d'installation d'entraînement pour Swiss Sliding. Elle a subi une série d'optimisations entre 2002 et 2005, grâce à une subvention de 2 millions de francs accordée au titre de la CISIN 2.
- Piste de poussée de bob d'Andermatt (pour les trois disciplines sportives): cette installation d'entraînement de Swiss Sliding a été construite en 2009 grâce à une subvention de 60 000 francs accordée au titre de la CISIN 3. L'installation peut, si nécessaire, être recouverte de glace pour permettre aux sportifs de s'entraîner dans des conditions proches de la réalité, sur des patins au lieu de roues.

Installations requises et projets

- Piste olympique de bob de Saint-Moritz-Celerina: bien que plus de 6 millions de francs aient déjà été investis dans l'installation en dix ans, celle-ci devra encore subir d'autres extensions et optimisations si elle veut pouvoir

continuer d'accueillir d'importantes compétitions internationales à l'avenir. Parmi les travaux à accomplir au cours des prochaines années, on peut notamment citer l'installation d'un éclairage pour les entraînements et les compétitions, la construction d'un atelier, l'asphaltage des zones de départ et d'arrivée ainsi que des améliorations du système de sécurité et des infrastructures destinées à l'informatique et aux spectateurs, soit un investissement de 3 à 4 millions de francs. Une subvention d'au maximum 1 million de francs sera accordée au titre de la CISIN 4. Les mesures prévues sont nécessaires pour postuler à l'organisation des Jeux olympiques d'hiver mais insuffisantes. Diverses autres extensions et adaptations devront encore être réalisées dans cette optique.

4.3.11 Autres installations sportives d'importance nationale: subvention d'au maximum 7 millions de francs au titre de la CISIN

Sous cette rubrique sont rassemblés les projets pour lesquels il faudrait verser une subvention de la CISIN de moins de 1 million de francs. Sous réserve que les projets répondent aux critères de sélection de la CISIN, les projets suivants pourraient bénéficier de subventions de la CISIN: création de centres nationaux d'entraînement pour les sports de raquette (badminton, tennis de table, squash), le volleyball féminin à Engelberg, le VTT à Flims, le canoë à Buochs, la voile à Brissago/Tenero; optimisation du golf de Crans-Montana; construction ou extension de salles de grimpe et de diverses installations de sports équestres; agrandissement du centre sportif pour paraplégiques de Nottwil; acquisition d'installations et d'appareils mobiles (comme les tribunes et les tentes pour les grandes manifestations organisées par Swiss Top Sport, infrastructure électronique pour la CO). Pour les projets de la rubrique «Autres installations sportives d'importance nationale», une subvention d'au maximum 7 millions de francs est prévue au titre de la CISIN 4.

Nombre de ces projets ne peuvent être réalisés qu'avec une aide fédérale. Pour arriver à promouvoir les projets appropriés le plus rapidement et le plus simplement possible le moment venu, et pour pouvoir réagir avec souplesse aux changements de situation, il convient de garder une marge de manœuvre financière également dans le cadre de la CISIN 4. Grâce aux montants forfaitaires alloués aux «Autres projets divers» au titre des CISIN 1 à 3, de nombreuses installations, petites pour la plupart mais néanmoins importantes pour les fédérations bénéficiaires, ont ainsi pu être créées.

4.4 Mise en œuvre

L'organe compétent pour la mise en œuvre de la CISIN 4 est l'OFSPPO, avec le concours d'un groupe de travail composé de représentants de différents services fédéraux, d'offices cantonaux et communaux du sport ainsi que de Swiss Olympic. Selon la législation fédérale, l'octroi des subventions au titre de la CISIN nécessite la consultation préalable de différents offices fédéraux (OFEV, ARE, OFC et OFROU).

L'octroi des subventions au titre de la CISIN est basé sur des contrats de subventions de droit public passés entre la Confédération et les promoteurs des projets respectifs. Ces contrats régissent les conditions et les charges afférentes aux subventions. Les subsides fédéraux sont garantis de manière générale par l'inscription d'une charge foncière au registre foncier. Dans l'hypothèse où les contrats ne seraient pas respectés, les subventions devraient être remboursées conformément à la législation sur les subventions.

Les contrats de subvention ne peuvent être conclus que si un contrat d'utilisation de longue durée est passé entre le promoteur du projet et la fédération nationale considérée. Ils régissent les modalités et l'étendue de l'utilisation de l'installation et doivent être approuvés par l'OFSPPO.

5 Conséquences

5.1 Conséquences pour la Confédération

Les 50 millions requis grèvent le budget fédéral, mais l'arrêté fédéral n'induit pas de frais supplémentaires pour la Confédération, car il s'agit d'un arrêté lié à l'objet portant sur un crédit d'engagement clairement défini.

Le projet peut être mis en œuvre avec les ressources humaines existantes – autrement dit sans création de poste supplémentaire. Un poste équivalent plein temps (100 %) lui est alloué au sein de l'OFSPPO.

5.2 Conséquences pour les cantons et les communes

En règle générale, 75 à 95 % des coûts de construction des projets subventionnés dans le cadre de la CISIN sont pris en charge par des investisseurs privés et/ou par les communes et les cantons d'implantation. La charge supportée par les cantons et les communes en termes de budget et de ressources humaines varie d'un projet à l'autre, sachant qu'outre les coûts d'investissement, les coûts d'exploitation à long terme doivent également être pris en compte. Conformément aux prescriptions de la CISIN, une preuve détaillée du financement des coûts d'investissement et d'exploitation est demandée pour chaque projet.

Les cantons et les communes d'implantation d'un projet de la CISIN sont tenus d'accorder une contribution financière adaptée. S'ils ne sont pas en mesure de subventionner la construction d'une installation, les subventions au titre de la CISIN ne seront accordées que sous réserve qu'ils contribuent sous une autre forme au succès durable du projet.

5.3 Conséquences économiques

La réalisation des projets CISIN subventionnés par la Confédération à hauteur de 50 millions de francs au total déclenchera des investissements estimés à près de 500 millions de francs dans les différentes régions. La construction et l'exploitation des installations sportives assurent des emplois et soutiennent le commerce régional. Selon les résultats d'études scientifiques, les manifestations sportives d'une certaine

Le secteur du bâtiment joue un rôle majeur aussi bien en termes de valeur ajoutée qu'en termes d'emplois. Sa part dans le PIB en termes de valeur ajoutée est de 5,5 % et il emploie environ 7 % de la population active. L'industrie du sport contribue quant à elle à hauteur de 1,8 % au PIB et compte environ 2,5 % des personnes actives, soit 80 000 employés.

Les projets CISIN donnent souvent une impulsion aux développements touristiques et urbanistiques. Ils favorisent en outre la collaboration entre les communes, les cantons et, le cas échéant, les pays voisins. Dans la plupart des cas, les stades, les salles et autres installations accueillent non seulement des manifestations sportives mais aussi une foule d'autres événements tels que concerts, pièces de théâtre, fêtes, expositions et rassemblements populaires, ce qui en fait des lieux de rencontre et d'identification pour la population. L'offre culturelle et sportive est un critère d'attractivité essentiel pour une commune ou une région.

6 Liens avec le programme de la législature

7 Aspects juridiques

L'art. 68, al. 1, de la Constitution fédérale (Cst.; RS 101) donne mandat à la Confédération d'encourager le sport. Les bases légales actuelles de l'octroi d'aides financières pour des installations sportives d'importance nationale sont constituées par les art. 1, let. e, et 12, al. 2, de la loi fédérale du 17 mars 1972 encourageant la gymnastique et les sports (RS 415.0).

La nouvelle L'ESp, dont l'entrée en vigueur est prévue en 2012, prévoit à son art. 5 que la Confédération établit et met régulièrement à jour un plan national des installations sportives afin de planifier et de coordonner les installations sportives d'importance nationale et qu'elle peut allouer des aides financières en vue de la construction de ces installations sportives. Les aides financières allouées au titre de la CISIN 4 sont fondées sur cette disposition et sur l'ordonnance d'exécution afférente.

En conséquence, le présent projet est conforme à la Constitution et aux lois.

7.2 Compatibilité avec les obligations internationales de la Suisse

N'ayant pas de lien direct avec les obligations internationales de la Suisse, le présent projet est compatible avec celles-ci.

7.3 Forme de l'acte à adopter

L'Assemblée fédérale doit voter un crédit spécial pour les subsides fédéraux demandés dans le présent projet. Celui-ci ne contient pas de normes fixant des règles de droit. Il s'agit d'un arrêté fédéral simple selon l'art. 25, al. 2, de la loi du 13 décembre 2002 sur le Parlement (RS 171.10). En tant que tel, cet arrêté fédéral n'est pas sujet au référendum.

7.4 Frein aux dépenses

En vertu de l'art. 159, al. 3, let. b, Cst., le crédit d'ensemble demandé doit être adopté à la majorité des membres de chaque conseil, car il entraîne une dépense unique de plus de 20 millions de francs.

7.5 Conformité à la loi sur les subventions

Le présent projet est conforme aux dispositions de la loi du 5 octobre 1990 sur les subventions (RS 616.1). Il satisfait notamment aux dispositions des art. 1 (But), 6 (Conditions préalables), 7 (Autres conditions), 8 (Aides financières complémentaires des cantons), 16 (Forme juridique), 19 et 20 (Contrats, Principe et Teneur).

7.5.1 Rôle des subventions dans la réalisation des objectifs

Nous renvoyons aux considérations exposées aux ch. 2.1.3 et 3.

7.5.2

Gestion financière et matérielle

Le Parlement désigne les projets prioritaires dans le cadre des crédits d'engagement en fixant le montant des subventions pour chacun d'eux. Pour garantir l'utilisation de l'installation, un contrat à long terme (de 10 à 20 ans) doit être conclu entre le promoteur et les fédérations nationales concernées. Les subventions sont en outre garanties depuis 2007 par l'établissement, sur le fonds de l'installation concernée, de charges foncières au sens des art. 782 ss du code civil (RS 210), qui garantissent son existence et son exploitation pendant toute la durée du contrat.

Les subventions fédérales, qui varient en fonction de l'intérêt que présente l'installation pour la Confédération et des ressources financières du canton, peuvent atteindre jusqu'à 45 % des dépenses considérées. La contribution effectivement versée par la Confédération continue d'osciller entre 5 et 25 %. La réserve relative aux crédits disponibles prescrite par la loi implique une hiérarchisation des demandes en fonction des critères établis dans la CISIN, le critère déterminant à cet égard étant l'importance du projet pour le sport suisse en général.

7.5.3

Procédure

Les initiateurs du projet déposent une demande de subventions fédérales devant l'OFSP. Cette demande est examinée sur la base des critères de la CISIN. Elle est d'abord soumise à une commission consultative constituée notamment de représentants de l'administration fédérale (OFSP, Administration fédérale des finances, Office fédéral de l'aménagement du territoire, Office fédéral de l'environnement), de la Conférence des répondants cantonaux du sport (IRDP), de l'Association suisse des services des sports (ASSA) et de Swiss Olympic. Selon la législation en vigueur, la décision finale revient au Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports. Après l'entrée en vigueur de la LESp, l'OFSP deviendra l'autorité décisionnelle.

7.5.4

Limitation dans le temps de la subvention

Compte tenu de la demande d'approbation d'un crédit d'engagement, la question de la limitation dans le temps ou de l'aménagement dégressif de la subvention ne se pose pas.

Aperçu des projets CISIN 1 à 3 (état: 31 décembre 2011)

Projet	Coût de l'infrastructure sportive (millions fr.)	Contribution totale CISIN (millions fr.)	Montants versés (millions fr.)	Etat du projet	Remarques
CISIN 1		(60,00)			
<i>Stades</i>		<i>(34,00)</i>			
Stade de Suisse à Berne-Wankdorf	Env. 70	10,20	10,20	En exploitation depuis fin juillet 2005	Grand stade de la nouvelle génération, surtout pour le football; stade EURO-08; contribution supplémentaire de 0,2 million de fr. pour le renforcement des structures portantes en prévision d'un agrandissement à 40 000 places assises
Stade du Letzigrund à Zurich		(8,00)	0,00	Mise en exploitation du nouveau projet en été 2007	Crédit d'engagement destiné à l'ancien projet échu fin 2003 en raison du retard pris par ce projet, montant CISIN de 8,0 millions de fr. non engagé. Nouveau projet: grand stade de la nouvelle génération, surtout pour l'athlétisme («Weltklasse Zürich») et le football; stade EURO-08; contribution de la Confédération dans le cadre du message sur l'EURO-08: 8,0 millions de fr.
Stade de la Pontaise à Lausanne		(7,00)	0,00	Projet non réalisé (deux nouveaux stades – un pour le football et un pour l'athlétisme – sont en cours de planification. Leur réalisation devrait débuter en 2013.)	Crédit d'engagement échu fin 2003, montant de 6,8 millions de fr. non engagé (sur les 7 millions de fr., engagement de 0,2 million de fr. pour le renforcement des structures portantes du Stade de Suisse)

Projet	Coût de l'infrastructure sportive (millions fr.)	Contribution totale CISIN (millions fr.)	Montants versés (millions fr.)	Etat du projet	Remarques
Stade de football du Parc St-Jacques à Bâle	Env. 95	4,00	4,00	En exploitation depuis le printemps 2001	Après extension, le plus grand stade de Suisse de la nouvelle génération, surtout pour le football; stade EURO-08; augmentation a posteriori de la capacité d'accueil, portée à 42 000 places assises en prévision de l'EURO 08
Stade de Genève	Env. 110	5,00	5,00	En exploitation depuis le printemps 2003	Grand stade de la nouvelle génération, surtout pour le football; stade EURO-08; contribution supplémentaire de la Confédération pour divers agrandissements dans le cadre du message sur l'EURO-08: 2,8 millions de fr.
<i>Installations polyvalentes</i>		<i>(20,00)</i>			
Centre Mondial du Cyclisme à Aigle (CMC)	27	5,00	5,00	En exploitation depuis le printemps 2002	Centre national de cyclisme ainsi que base nationale de gymnastique artistique (trampoline) et d'athlétisme
Centre polyvalent de Suisse orientale à St-Gall (nouvelle dénomination: Centre d'athlétisme de St-Gall)	40	4,00	4,00	En exploitation depuis l'automne 2006	Centre national d'athlétisme en salle équipé du seul anneau de 200 m de Suisse
Centre national de natation à Villars-sur-Glâne/Fribourg	35	6,00	0,00	Projet non réalisé	Crédit de 6,00 millions de fr. transféré dans la CISIN 3 par arrêté fédéral

Projet	Coût de l'infrastructure sportive (millions fr.)	Contribution totale CISM (millions fr.)	Montants versés (millions fr.)	Etat du projet	Remarques
<i>Petites installations déterminées:</i>		(5,00)			
– Centre sportif à Huttwil	30	2,00	2,00	En exploitation depuis 1997, extension par étapes depuis 2000, mise en exploitation de la dernière étape (anneau et installations d'athlétisme) en octobre 2005	Centre national de football (notamment de football féminin), de hockey sur glace et de volleyball destiné à la formation, à l'entraînement et partiellement à la compétition En 2008, un investisseur privé a racheté le centre sportif aux créanciers et s'est engagé contractuellement à maintenir l'utilisation qui en était faite pour le sport.
– Centre d'aviron à Sarnen	2,5	0,50	0,50	En exploitation depuis l'automne 2000	Centre national d'aviron destiné à la formation et à l'entraînement
– Centre de canoë-kayak à Goumois (JU)	0,5	0,13	0,13	En exploitation depuis 2001	Centre national de canoë-kayak (slalom) destiné à l'entraînement et à la compétition
– Maison du sport international à Lausanne		0,05	0,05		
– Centre d'aviron Rotsee à Lucerne	0,6	0,13	0,13	En exploitation depuis 2001 après travaux d'amélioration	Centre de compétition d'aviron d'importance nationale et internationale (Coupe du monde, Championnat du monde); partiellement destiné à l'entraînement
– Installation de tir à Schwadernau	0,25	0,05	0,05	En exploitation depuis l'automne 2001 après travaux d'amélioration	En combinaison avec l'OFSP, il s'agit d'un important centre de formation, d'entraînement et de compétition de tir (fusil 50 m)
– Hallenstadion à Zurich-Oerlikon	148	2,14 (+ 1,36 de la CISM 2)	2,14	En exploitation depuis août 2005 après restructuration complète	Le plus grand stade multifonctionnel couvert, destiné aux manifestations d'envergure dans de nombreuses disciplines sportives

Projet	Coût de l'infrastructure sportive (millions fr.)	Contribution totale CISIN (millions fr.)	Montants versés (millions fr.)	Etat du projet	Remarques
<i>Installations de sports de glace et de neige</i>		(6,00)			
Centre de sports de glace à Davos: agrandissement de la patinoire	12	1,50	1,50	En exploitation depuis la saison d'hiver 2005/06 après agrandissement	En tant qu'élément principal du Centre de sports de glace, la patinoire est destinée à la formation, à l'entraînement et à la compétition, essentiellement pour le hockey sur glace et partiellement pour le patinage
Piste de Coupe du monde Silvano Beltrametti à Lenzerheide	6	1,47	1,47	En exploitation depuis la saison d'hiver 2004/05	Base nationale de ski alpin d'importance internationale, destinée à l'entraînement et à la compétition (a accueilli plusieurs finales de Coupe du monde depuis 2005)
Tremplin de saut à ski à Einsiedeln	12	2,43	2,43	En exploitation depuis juillet 2005	Centre national de saut à ski destiné à la formation, à l'entraînement et à la compétition En exploitation l'été et partiellement l'hiver
<i>Diverses installations de sports de neige:</i>					
– Tremplin de saut à ski à Kandersteg	0,4	0,10	0,10	En exploitation depuis 2001 après travaux d'amélioration	Base nationale de saut à ski destinée à l'entraînement et à la compétition, exploitation l'été, exploitation réduite durant l'hiver
– Dispositifs de sécurité, descente du Lauberhorn	1,1	0,25	0,25	En exploitation depuis 2001 après travaux d'amélioration	Piste de compétition d'importance internationale (Coupe du monde de descente), occasionnellement aussi piste d'entraînement
– Centre de performance pour le biathlon au Gantrisch-Gurnigel	0,15	0,04	0,04	Mis en exploitation en 2001	Exploitation arrêtée pour raisons financières
– Matériel de sécurité Swiss-Ski	0,3	0,21	0,21	En exploitation depuis 2003	Swiss-Ski met le matériel mobile de sécurité à la disposition des organisateurs de grandes compétitions de ski alpin

Projet	Coût de l'infrastructure sportive (millions fr.)	Contribution totale CISIN (millions fr.)	Montants versés (millions fr.)	Etat du projet	Remarques
CISIN 2		(20,00)			
<i>Installations de sports de glace</i>		<i>(9,00)</i>			
Patinoire St-Jacques à Bâle	26	2,00	2,00	En exploitation depuis 2002	Base nationale de hockey sur glace et de patinage, destinée à l'entraînement et à la compétition
Deuxième patinoire St-Léonard à Fribourg	6	1,00	1,00	En exploitation depuis 2010	Base nationale de hockey sur glace, destinée à l'entraînement et à la compétition
<i>Centre de sports de glace VS:</i>					
– Centre de sports de glace à Champéry	13	3,50	3,50	En exploitation depuis le printemps 2005 après agrandissement	Base nationale de patinage destinée à l'entraînement, notamment en été
– Centre sportif à Loèche-les-Bains	4,5	0,50	0,50	En exploitation depuis 2007 après améliorations	Centre national polyvalent destiné à l'entraînement de nombreuses disciplines sportives, notamment les sports de glace
Piste de bob à St-Moritz-Celerina	6	2,00	2,00	Extension par étapes depuis 2002, fin des travaux en octobre 2005	Installation nationale de bob, de skeleton et de luge d'importance internationale, destinée à l'entraînement et à la compétition (Championnat du monde, Coupe du monde); seule piste de bob de glace naturelle au monde
<i>Installations de sports de neige</i>		<i>(5,50)</i>			
Base d'entraînement Swiss-Ski à Zermatt (pour l'été)	4	1,00	1,00	Réaménagement annuel des pistes sur le glacier; contributions annuelles de 0,1 million de 2002 à 2011	Base nationale de ski alpin destinée à l'entraînement dans toutes les disciplines en été

Projet	Coût de l'infrastructure sportive (millions fr.)	Contribution totale CISIN (millions fr.)	Montants versés (millions fr.)	Etat du projet	Remarques
Tremplin de saut à ski à Engelberg	1,7	0,50	0,50	En exploitation depuis 2002 après travaux d'amélioration	Installation de saut à ski d'importance internationale destinée à l'entraînement et à la compétition (Coupe du monde); seul grand tremplin de Suisse
<i>CM de ski alpin à St-Moritz: Env. 36</i>					
– Matériel mobile de sécurité pour Swiss-Ski		4,00	1,00	En exploitation depuis 2003	Swiss-Ski met le matériel mobile de sécurité à la disposition des organisateurs de grandes compétitions de ski alpin
– Autre infrastructure			3,00	En exploitation depuis 2003	Pistes de compétition de ski alpin d'importance internationale pour toutes les disciplines (Coupe du monde, Championnat du monde 03), occasionnellement aussi pistes d'entraînement
<i>Installations polyvalentes</i>		<i>(5,50)</i>			
Linth-arena Sportzentrum Glarner Unterland à Näfels	27	2,00	2,00	En exploitation depuis le printemps 2005	Installation polyvalente destinée à la formation et à l'entraînement de nombreuses disciplines sportives se pratiquant en salle et en plein air
Centre national de basketball à Fribourg	env. 15	1,50	1,50	En exploitation depuis 2010	Centre national de basketball destiné à la formation, à l'entraînement et à la compétition
<i>Installations de moindre envergure</i>					
– Hallenstadion à Oerlikon (voir CISIN 1)	–	1,36	1,36	(voir CISIN 1)	(voir CISIN 1)
– Centre national de patinage à Weinfelden TG	1,6	0,40	0,40	En exploitation depuis juin 2006	Centre national de patinage en ligne, destiné à la formation, à l'entraînement et à la compétition

Projet	Coût de l'infrastructure sportive (millions fr.)	Contribution totale CISIN (millions fr.)	Montants versés (millions fr.)	Etat du projet	Remarques
– Centre national de performance de canoë (régate) à Rapperswil-Jona	1,2	0,24	0,24	En exploitation depuis octobre 2005	Centre national de canoë-kayak (régate), destiné à la formation, à l'entraînement et à la compétition
CISIN 3, centre national de natation inclus					
PostFinance Arena à Berne	100	4,00	4,00	En exploitation depuis 2009 après rénovation complète	Restructuration complète de la patinoire existante; plus grande patinoire de hockey sur glace de Suisse
Centre national de handball à Schaffhouse	27	2,50	2,50	En exploitation depuis fin 2011	Agrandissement de l'installation existante (nouvelle salle polyvalente pouvant accueillir près de 3500 spectateurs et internat); centre national de handball destiné à l'entraînement et à la compétition
Station de sport en altitude à St-Moritz	8	1,50	0,00	Contrat de subventionnement conclu	Extension et construction de diverses installations à St-Moritz; station de sport en altitude pour toutes les fédérations sportives intéressées
Centre Mondial du Cyclisme à Aigle (CMC)	4	1,00	0,00	Contrat de subventionnement conclu	Extension du CMC; centre national de cyclisme ainsi que base nationale de gymnastique artistique (trampoline) et d'athlétisme
<i>Divers projets:</i>		(5,00)			
– Centre national de tennis à Bienne	6	1,50	1,02	En construction, mise en exploitation en 2012	Agrandissement avec un bâtiment d'internat et deux courts de tennis en plein air; centre d'entraînement pour les différents cadres nationaux de Swiss Tennis et de la Swiss Tennis Academy
– Centre national de beach-volley à Berne	0,9	0,15	0,15	En exploitation depuis 2009	Construction d'une nouvelle salle de beach-volley comportant trois terrains; centre d'entraînement pour tous les cadres de beach-volley de Swiss Volley

Projet	Coût de l'infrastructure sportive (millions fr.)	Contribution totale CISIN (millions fr.)	Montants versés (millions fr.)	Etat du projet	Remarques
– Installation nationale de baseball et de softball à Zurich	4	0,30	0,30	En exploitation depuis 2010	Nouvelle construction dans le cadre de la transformation de la grande installation sportive du Heerenschürli; seule installation de baseball et de softball conforme aux normes en Suisse; installation destinée à l'entraînement et à la compétition
– Centres nationaux de performance pour la course d'orientation à Berne et à Zurich	0,2	0,07	0,07	En exploitation depuis fin 2011	Acquisition de matériel mobile pour l'entraînement et la compétition (balises électroniques, GPS, etc.)
– Centre d'aviron Rotsee à Lucerne	1,5	0,15	0,00	Contrat de subventionnement conclu	Construction d'une nouvelle tour d'arrivée en 2012; centre de compétition d'aviron d'importance nationale et internationale (Coupe du monde, Championnat du monde); partiellement destiné à l'entraînement
– Centre de handi-aviron (adaptive rowing) à Sempach	1,5	0,15	0,15	En exploitation depuis 2009	Agrandissement d'une installation existante; centre d'entraînement à l'aviron pour les personnes présentant un handicap (en collaboration avec le Centre suisse des paraplégiques de Nottwil)
– Base d'entraînement Swiss-Ski à Zermatt (pour l'été)		0,50	0,00	Contrat de subventionnement conclu	Réaménagement annuel des pistes sur le glacier de 2012 à 2015; centre d'entraînement de Swiss-Ski pour l'été
– Base d'entraînement Swiss-Ski à Saas-Fee (pour l'été)		0,35	0,07	En exploitation depuis l'été 2011	Réaménagement annuel des pistes sur le glacier de 2011 à 2015; centre d'entraînement de Swiss-Ski pour l'été
– Matériel mobile de sécurité Swiss-Ski		0,92	0,40	Deux livraisons partielles effectuées et en exploitation	Swiss-Ski met du matériel mobile de sécurité à la disposition des organisateurs de grandes compétitions de ski alpin
– Piste de Coupe du monde de descente du Lauberhorn (ski alpin)	0,8	0,10	0,07	2 projets partiels sur 3 réalisés et en exploitation	Trois mesures prises à la demande de la FIS pour renforcer la sécurité sur la piste; piste de compétition d'importance internationale (Coupe du monde de descente), occasionnellement aussi piste d'entraînement

Projet	Coût de l'infrastructure sportive (millions fr.)	Contribution totale CISIN (millions fr.)	Montants versés (millions fr.)	Etat du projet	Remarques
– Piste de coupe du monde à Adelboden (ski alpin)	0,3	0,07	0,00	Contrat de subventionnement conclu	Mesures d'amélioration de la sécurité; piste destinée aux compétitions nationales et internationales (slalom et slalom géant de Coupe du monde); occasionnellement aussi piste de d'entraînement
– Piste d'entraînement pour l'hiver (ski alpin) à Stoos	0,4	0,05	0,05	En exploitation depuis fin 2009	Extension de la piste actuelle de la FIS; installation d'entraînement de Swiss-Ski pour toutes les disciplines
– Piste de bob à Andermatt	0,2	0,06	0,06	En exploitation depuis 2009	Installation d'entraînement pour toutes les disciplines de Swiss Sliding
– Installation de biathlon à Lenzerheide	5,40	0,30	0,00	Contrat de subventionnement conclu, mise en exploitation de la première étape en 2012	Construction par étapes d'une nouvelle installation de compétition pour les manifestations nationales et internationales ainsi que pour les entraînements; installation de compétition nationale de Swiss-Ski
– Centro nazionale sport bocce 3 Canobbio/Lugano	3	0,30	0,00	Contrat de subventionnement conclu	Construction d'une installation de compétition et d'entraînement
– Infrastructures mobiles pour le Pentathlon Suisse	0,03	0,01	0,00	Contrat de subventionnement conclu	Acquisition d'infrastructures mobiles pour l'entraînement et la compétition (affichages électroniques, etc.)
<i>Centre national de natation</i>		<i>(6,00)</i>			
– Centre de natation à Winterthour	24	2,00	0,00	Contrat de subventionnement conclu	Agrandissement de l'installation de Geiselweid; installation d'entraînement et, en partie, de compétition pour la Fédération suisse de natation (plongeon excepté)
– Centre de natation à Lausanne	80	4,00	0,00	Contrat de subventionnement conclu	Construction d'une nouvelle installation de compétition et d'entraînement pour toutes les disciplines, convenant aussi aux grandes manifestations internationales; installation d'entraînement et de compétition pour la Fédération suisse de natation

Aperçu des projets CISIN 4 (état: 10 février 2012)

Projet	Fédération nationale	Etat de la planification	Estimation des coûts/ Subvention fédérale (millions fr.)	Importance/Besoin
Salle de sport d'une capacité de 4000 à 7000 spectateurs	Diverses	Plusieurs projets à divers stades de planification	Env. 20 à 40 millions de fr. par salle; contribution CISIN: au total, 3 millions de fr. au max.	Nouvelles constructions ou agrandissement de salles existantes; très important pour la réalisation des grandes manifestations de diverses fédérations. L'accent est mis sur une contribution pour un projet à Lausanne.
Nouveau stade d'athlétisme à Lausanne	Swiss Athletics	Projet en cours d'élaboration	Env. 30 à 40 millions de fr.; contribution CISIN: 4 millions de fr. au max.	Nouvelle construction de remplacement pour le Stade olympique de la Pontaise; importance internationale en raison de la tenue d'Athletissima (manifestation de Swiss Top Sport); installation de compétition et base d'entraînement pour Swiss Athletics
Centre national de hockey sur glace (à Winterthour ou sur un autre site approprié)	Swiss Ice Hockey Federation (SIHF)	Winterthour: Procédure d'octroi du permis de construire en cours, financement des investissements en grande partie assuré, contrats d'utilisation entre la SIHF et l'organisme responsable conclus	Winterthour: Une centaine de millions de fr. pour l'ensemble du projet (IZLB), dont 30 à 40 millions pour la patinoire équipée de deux champs de glace; contribution CISIN: 5 millions de fr. au max.	Winterthour: Le centre de hockey sur glace fera partie d'un centre sportif équipé de salles de sport, de terrains de football, d'un stade d'athlétisme; d'une patinoire (déjà existante), d'un hôtel et d'un centre médico-sportif. Centre national de formation et d'entraînement pour la SIHF ainsi que centre administratif de cette fédération
Centre national de football	Association suisse de football (ASF)	Etat des lieux en cours	40 à 80 millions (selon les sites et l'infrastructure déjà en place); contribution CISIN: 6 millions de fr. au max.	Terrains de football et bâtiments d'exploitation (bureaux, salles de théorie, restaurant, locaux d'hébergement, salle de séjour, etc.); centre national de formation et d'entraînement pour l'ASF pour tous les cadres à partir des M16 avec un centre de formation pour les talents des niveaux M16 à M19

Projet	Fédération nationale	Etat de la planification	Estimation des coûts/ Subvention fédérale (millions fr.)	Importance/Besoin
Centre national de tennis à Bienne	Swiss Tennis	Besoin défini	Env. 5 millions de fr.; contribution CISIN: 1,5 million de fr. au max.	Divers agrandissements
Vélodrome couvert (à Granges ou sur un autre site approprié)	Swiss Cycling	Projet à l'étude	Env. 20 millions de fr.; contribution CISIN: 2 millions de fr. au max.	Installation d'entraînement et de compétition pour le cyclisme sur piste
Centres de natation	Fédération suisse de natation (FSN)	Plusieurs projets à différents stades de planification, dont le projet de Kreuzlingen	Env. 30 à 60 millions de fr. par installation; contribution CISIN: au total, 6 millions de fr. au max.	Nouvelles constructions ou agrandissement d'installations existantes; besoin d'installations d'entraînement et de compétition dans les régions de natation (cf. annexe 1)
Centre d'aviron Rotsee à Lucerne	Swiss Rowing	L'étude de projet complète est terminée, et une association responsable a été créée.	19 millions de fr.; contribution CISIN: 1,5 million de fr. au max.	Rénovation complète de l'infrastructure sportive et des berges du lac; important pour la tenue future de grandes manifestations internationales telles que «Ruderwelt Luzern» (manifestation de Swiss Top Sport) et de championnats du monde
Installations de sports de neige pour toutes les disciplines sportives et spécialités de Swiss-Ski	Swiss-Ski	Besoin défini, nombreux équipements à différents stades de planification	Besoin d'investissement: entre 80 et 120 millions de fr. au total; contribution CISIN totale: 13 millions de fr. au max.	Essentiellement rénovation et agrandissement de constructions pour diverses disciplines; nécessité d'optimiser en permanence l'offre d'installations de sports de neige
Piste olympique de bob à St-Moritz-Celerina	Swiss Sliding	Besoin défini, projets partiels à l'étude	Entre 3 et 4 millions de fr.; contribution CISIN: 1 million de fr. au max.	Optimisations et agrandissements
Autres installations sportives d'importance nationale	Nombreuses fédérations	Besoin défini, nombreux équipements à différents stades de planification	Contribution CISIN: 7 millions de fr. au max.	Dans de nombreux cas, un soutien flexible et parfois à bref délai est décisif pour la réalisation d'installations de cette nature.